

EXERCICE 2018

Rapport sur la solvabilité et la situation financière

SFCR

(Solvency and Financial Conditions Report)

au 31/12/2018

L'assurance d'un esprit de famille



SYNTHESE	4
A. ACTIVITE ET RESULTATS	5
A.1 Activité	5
A.1.1 Objet	5
A.1.2 Chiffres clés et événements marquants	6
A.1.3 Evolution de l'activité	8
A.1.4 Prestations et engagements	11
A.2 Résultats de souscription	12
A.3 Résultats des investissements	14
A.4 Résultat des autres activités	16
A.5 Autres informations	16
B. SYSTEME DE GOUVERNANCE	18
B.1 Informations générales sur le système de gouvernance	18
B.1.1 Conseil d'Administration et Assemblée générale	19
B.1.2 Gouvernance opérationnelle	23
B.1.3 Rémunération	26
B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité	26
B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité	27
B.3.1 Système de gestion des risques	27
B.3.2 Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité (EIRS / ORSA)	30
B.4 Système de contrôle interne	31
B.5 Fonction clé audit interne	33
B.6 Fonction clé « actuarielle »	33
B.7 Sous-traitance	34
B.8 Autres informations	35
C. PROFIL DE RISQUE	36
C.1 Risque de souscription	36
C.2 Risque de marché	38
C.3 Risque de crédit	41
C.4 Risque de liquidité	41
C.5 Risque opérationnel	42
C.6 Autres risques importants	43
C.7 Autres informations	43
D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE	44
D.1 Actifs	44

D.1.1	Valorisation des actifs	44
D.1.2	Actif général	44
D.1.3	Actifs en représentation des unités de compte	46
D.1.4	Autres actifs	46
D.2	Provisions techniques	46
D.3	Autres passifs	46
D.4	Méthodes de valorisation alternatives	46
D.5	Autres informations	47
E.	GESTION DU CAPITAL	48
E.1	Fonds propres	48
E.2	Capital de Solvabilité Requis et Minimum de Capital Requis	49
E.3	Utilisation du sous-module «risque sur actions» fondé sur la durée dans le calcul du Capital de Solvabilité Requis	50
E.4	Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	50
E.5	Non-respect du Minimum de Capital Requis et non-respect du Capital de Solvabilité Requis)	50
E.6	Autres informations	50
ANNEXE		51
	Glossaire	52
	Bilan – SE.02.01.16	54
	Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité – S.05.01.01	55
	Primes, sinistres et dépenses par pays – S.05.02.01	56
	Provisions techniques vie et santé SLT – S.12.01.02	57
	Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et de mesures transitoires – S.22.01.21	58
	Fonds propres – S.23.01.01	59
	SCR – S.25.01.21	60
	MCR – S.28.01.01	61

SYNTHESE

La France Mutualiste a défini son nouveau plan stratégique en 2017, visant à développer l'activité de la Mutuelle et à renouveler les générations de populations adhérentes en capitalisant sur son identité affinitaire.

Durant l'année 2018, la Mutuelle a conservé son cap stratégique en modernisant son logo et ses agences, tout en confirmant son attachement à ses valeurs humaines et mutualistes.



La montée en puissance des produits d'épargne est notable et l'amélioration continue de la Mutuelle au service des adhérents est plus que jamais une réalité quotidienne.

En effet, la Mutuelle a obtenu plusieurs récompenses que ce soit en terme de :

- qualité de produit (le produit « Actépargne 2 » a obtenu plusieurs prix en 2018),
- qualité de service (LFM a reçu la récompense « meilleure relation client digitale »).

De plus, les rendements servis aux adhérents au titre de 2018 ont également été salués par la presse en 2019.

Chiffres clés
présentés dans ce
rapport :

Cotisations 2018 :
335 M€

Résultat 2018
après impôts :
19 M€

Ratio de Solvabilité
2018 :
174 %

La Mutuelle déploie son plan stratégique dans de bonnes conditions, notamment avec l'extension de ses domaines d'activité puisqu'elle a obtenu 2 agréments supplémentaires en 2018.

Les cotisations se sont élevées à 335,3M€, en diminution de 10,7% par rapport à 2017. Cette baisse provient particulièrement du produit Retraite Mutualiste du Combattant (RMC) moins attractif du fait de l'année blanche fiscale, tandis que les cotisations des produits d'épargne ont quant à elles augmenté de 10,5%.

Le résultat après impôt de la Mutuelle ressort à 19M€ en croissance de 9,2% par rapport à 2017. Ce résultat est entièrement affecté aux Fonds Propres.

Son ratio de solvabilité est passé de 171,0% à 174,0% notamment du fait d'améliorations de modèles suite aux recommandations de l'ACPR (pour rappel, la réglementation implique que ce taux doit être supérieur à 100%).

A. ACTIVITE ET RESULTATS

Cette première partie présente les différentes facettes de l'activité de La France Mutualiste et les résultats annuels de chacune.



Media Courtage, société de courtage acquise en septembre 2017, n'est pas soumise à Solvabilité 2. Ses activités ne rentrent pas dans le cadre du rapport sur la solvabilité de la Mutuelle. Néanmoins, compte tenu de son importance stratégique, quelques éléments sont présentés en vision « groupe LFM » dans des encadrés spécifiques afin que le lecteur puisse partager la vision de la Mutuelle, en prenant en compte l'ensemble de son activité.

A.1 ACTIVITE

A.1.1 Objet

La France Mutualiste est une mutuelle nationale de retraite et d'épargne soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité. Elle est immatriculée au répertoire Système Informatisé du Répertoire National des Entreprises et des Etablissements (SIRENE) sous le N° SIREN 775 691 132. Son siège social est situé à la Tour Pacific – 11-13 cours Valmy, 92977 Paris La Défense Cedex. Elle est représentée par Monsieur Dominique BURLETT, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

La France Mutualiste est adhérente à la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF) ainsi qu'à l'association professionnelle ROAM (Réunion des Organismes d'Assurance Mutuelle).

La Mutuelle est agréée pour pratiquer les opérations relevant des branches « 20. Vie-décès » et « 22. Assurances liées à des fonds d'investissement » et gérer les opérations relevant de l'article L.222-2 du Code de la mutualité au profit des anciens combattants et victimes de guerre. En 2018, La France Mutualiste a obtenu les agréments pour les branches « 1. Accidents » et « 2. Maladie ».



L'assurance d'un esprit de famille

La Mutuelle est régulièrement auditée et contrôlée. Cela garantit à ses adhérents le respect de ses valeurs, ses compétences et la transparence de ses activités.

Le cabinet de commissaires aux comptes de la Mutuelle est le Groupe Mazars – Monsieur Pierre DE LATUDE (associé) – Tour Exaltis – 61 rue Henri Regnault – 92075 La Défense.

Son rôle est de valider les comptes de la Mutuelle, c'est-à-dire notamment de confirmer que les engagements de la Mutuelle sont bien représentés dans ses comptes.

La France Mutualiste est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 61 rue Taitbout 75439 – Paris Cedex 09.

L'ACPR est un superviseur qui contribue à préserver la stabilité financière et protège la clientèle des assurances et les adhérents des mutuelles.

La France Mutualiste propose des solutions pour la préparation de la retraite, la valorisation de l'épargne et la transmission du patrimoine. Elle accompagne également, depuis plus de 90 ans, les combattants d'hier et d'aujourd'hui en distribuant la Retraite Mutualiste du Combattant (RMC).

La France Mutualiste propose :

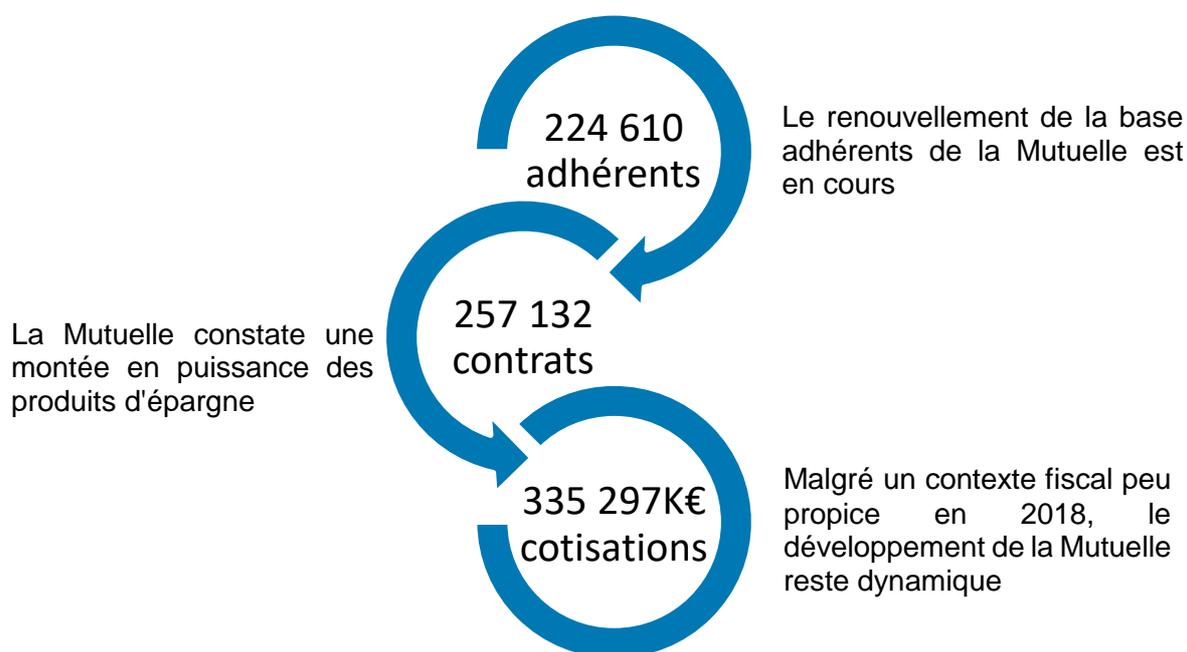
- des contrats individuels d'assurance-vie (contrats d'épargne en euros et rentes viagères immédiates et différées) avec participations aux excédents (ligne d'activité 30 au sens de la nomenclature Solvabilité 2),
- des contrats individuels d'assurance-vie en unités de compte (ligne d'activité 31).



Via sa filiale Media Courtage, la Mutuelle a lancé en avril 2018 la distribution d'une offre sélectionnée d'assurances en automobile, habitation, santé et prévoyance. Elle est ainsi à même de proposer à ses adhérents aussi bien des contrats d'assurance vie (assurés et distribués par la Mutuelle) que des contrats d'assurance non vie (distribués par Media Courtage).

A.1.2 Chiffres clés et événements marquants

■ Chiffres clés au 31/12/2018



■ Événements survenus en 2018

- Décantonnement du produit R4

Le Conseil d'Administration a validé le 6 juin 2018 le décantonnement du produit R4 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2018.

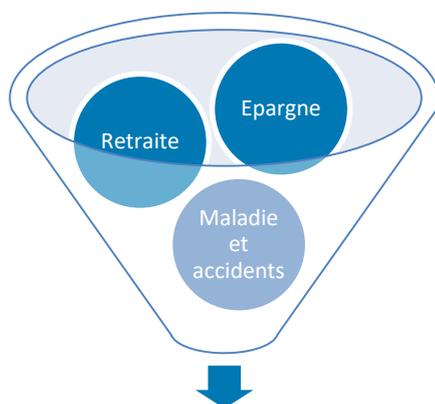
Le décantonnement permet de limiter les impacts en termes de réalisation de plus-values,

puisque le portefeuille R4 a un encours en décroissance. Les cadencements des flux de trésorerie permettront une meilleure adéquation actif-passif.

Ce décantonnement n'est pas de nature à léser les adhérents du produit R4 ni les adhérents des autres produits de la Mutuelle.

- Extension des domaines d'activité

La Mutuelle a déposé des demandes et obtenu les agréments pour les branches maladie et accident (branches 1 et 2). Dans cette démarche, la Mutuelle poursuit l'extension de ses domaines d'activité, débutée avec l'acquisition de Media Courtage en 2017.



Garanties assurées par La France Mutualiste

Conseil en assurance mutualiste

- Force commerciale dynamique, multicanal et sans discontinuité

La Mutuelle a entamé un projet de réaménagement de ses agences (en 2018) ainsi qu'un programme d'accroissement de sa force commerciale.

Les produits assurés par la Mutuelle sont distribués en agence, par des conseillers mutualistes spécialisés en épargne et gestion de patrimoine. Ces conseillers peuvent se rendre également au domicile des adhérents.

Au niveau groupe, les contrats IARD sont distribués sur l'ensemble des canaux (internet, téléphone, agence) par des conseillers spécialisés en assurance IARD.



La France Mutualiste a été récompensée pour la « meilleure gestion de la relation client digitale » avec Expertlib : borne interactive en accès libre-service implantée dans ses 63 agences, permettant en un clic de se connecter en visio-conférence, avec un conseiller spécialisé en IARD de la filiale Media Courtage.



- Développement de partenariats et d'investissements stratégiques

Le développement de la Mutuelle se traduit également via des partenariats puisqu'après le rachat de Media Courtage, la Mutuelle initie en 2019 une coopération avec La Mutuelle Familiale sur des intérêts croisés.

La France Mutualiste investit dans le private equity via des startups innovantes dont les services pourront être proposés aux adhérents. Depuis février 2019, l'une d'entre elles : Testamento, conçoit et développe une plateforme de services d'anticipation successorale permettant de sécuriser son patrimoine.

- Affirmer son nouveau positionnement auprès du grand public

Afin d'accroître la notoriété du groupe La France Mutualiste et l'étendue de ses compétences

dans le domaine du conseil en assurance mutualiste, une campagne de communication grand public a débuté en 2018, croisant principalement de la radio et un puissant dispositif digital, complété par des annonces presse.

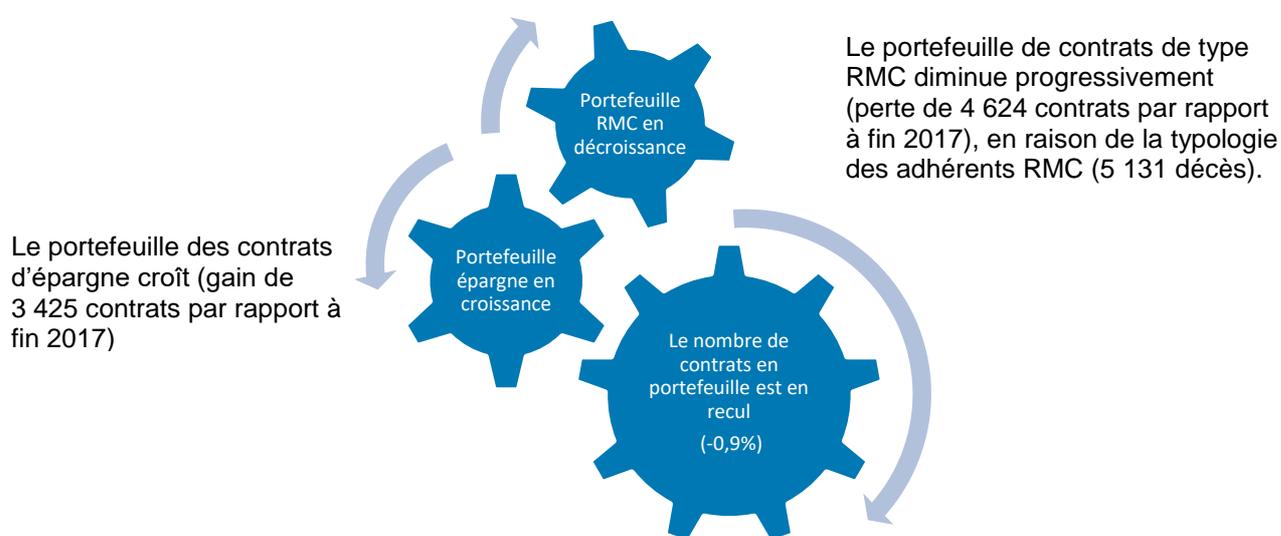
A.1.3 Evolution de l'activité

■ Evolution du nombre de contrats et du nombre d'adhérents

A la fin de l'exercice 2018, La France Mutualiste comptait 224 610 adhérents pour un total de 257 132 contrats.

Sur les 10 dernières années, le nombre de contrats gérés par La France Mutualiste a augmenté de 21 457, soit une progression de +9.1%.

Par rapport à fin 2017, le nombre de contrats en portefeuille est en recul de 2 352 contrats, soit -0.9%, par différence entre deux phénomènes antagonistes :



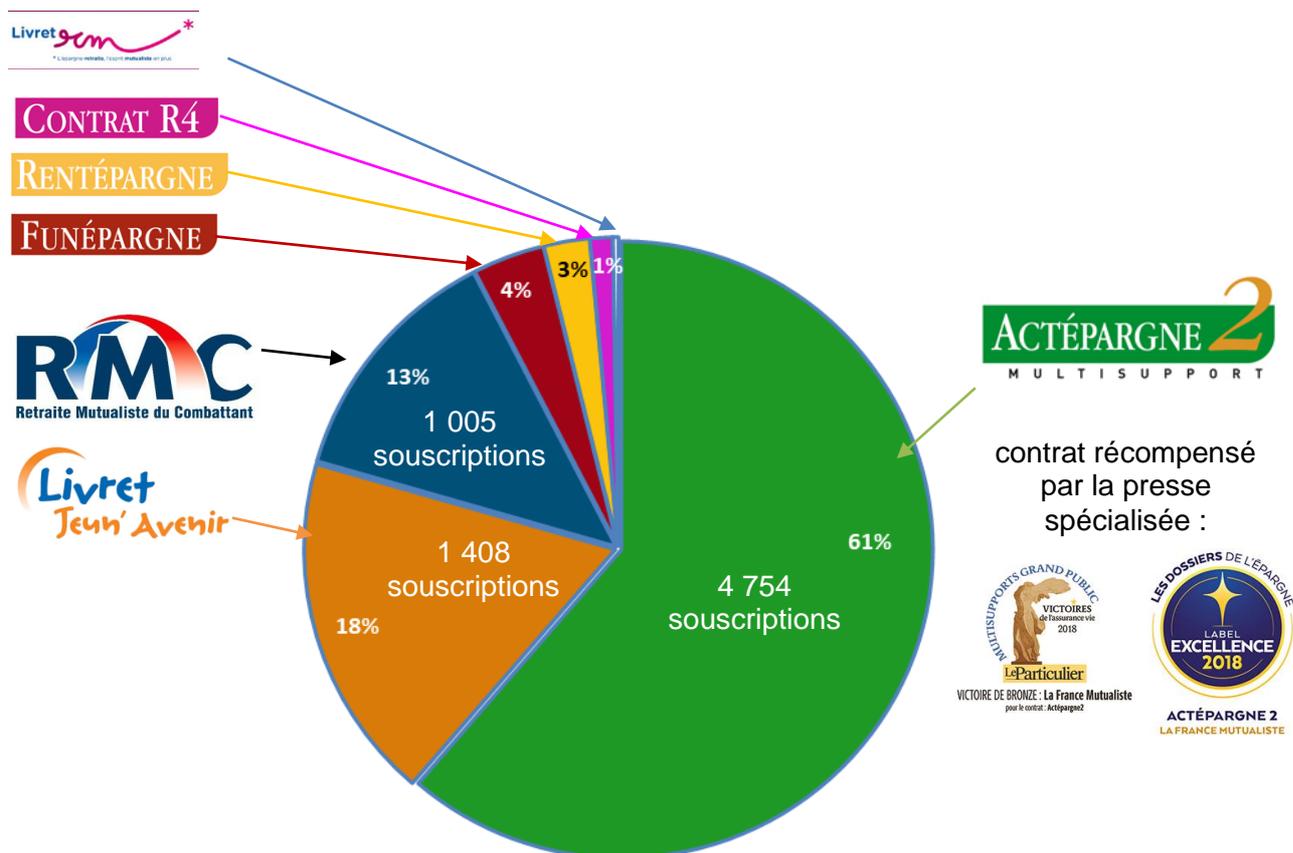
La Mutuelle est engagée sur un chemin de transformation et de renouvellement de la base adhérents. La stratégie déployée par la Mutuelle depuis 2017 porte progressivement ses fruits, puisque le portefeuille (hors RMC) est en croissance.



En se positionnant au niveau du groupe LFM (y compris Media Courtage), le nombre d'adhérents-clients est en hausse de 4.6%, avec près de 300 000 adhérents/clients.

■ Evolution des souscriptions

Les souscriptions 2018 sont représentées dans le graphique ci-dessous. Il est constaté une prépondérance des souscriptions liées au produit Actépargne 2, suivi par le produit Livret Jeun'Avenir dont les souscriptions dépassent le produit emblématique de la Mutuelle, la RMC (Retraite Mutualiste du Combattant).



En termes de souscriptions, 2018 est en recul de -16.2% par rapport à 2017. Cela résulte de l'année blanche fiscale liée au prélèvement à la source qui a pour impact une baisse ponctuelle d'attractivité des produit RMC (-31.1% de nouveaux contrats en 2018 par rapport au nombre de nouveaux contrats commercialisés en 2017).

	2017	2018	Variation 2018/2017	
			en valeur	en %
Souscriptions RMC	1 458	1 005	-453	-31,1%
Souscriptions Produits d'Epargne	7 792	6 749	-1 043	-13,4%
dont Rentépargne	207	184	-23	-11,1%
dont Funépargne	427	290	-137	-32,1%
dont Actépargne 2	5 068	4 754	-314	-6,2%
dont Réversions R4	68	91	23	33,8%
dont Livret Jeun'Avenir	1 970	1 408	-562	-28,5%
dont Livret RM	52	22	-30	-57,7%
dont Confort Obsèques	0	0	0	
TOTAL des souscriptions	9 250	7 754	-1 496	-16,2%
Poids des différentes familles (en % de la production brute)				
Poids RMC	15,8%	13,0%		
Poids Produits d'Epargne	84,2%	87,0%		

En 2019, la Mutuelle a entamé un projet de réaménagement de ses agences ainsi qu'un programme d'accroissement de sa force commerciale.



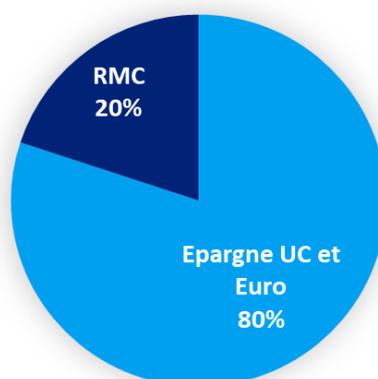
En se positionnant au niveau du groupe LFM (y compris Media Courtage), les souscriptions sont en augmentation de 14.5% en raison notamment de la progression des nouvelles affaires de Media Courtage.

■ Evolution du chiffre d'affaires

Rappelons qu'entre 1932 et 1992, La France Mutualiste s'est consacrée exclusivement au produit RMC (Retraite Mutualiste du Combattant) et qu'elle a ouvert en 2004 ses produits d'épargne au grand public.

Le graphique ci-dessous présente la part du chiffre d'affaires 2018 relatif au produit RMC et aux produits d'épargne.

Les produits d'épargne (Unités de Compte ou UC et €) représentent aujourd'hui 80.1% du chiffre d'affaires. Néanmoins, la Mutuelle conserve une part non négligeable de son développement liée au produit RMC.



Le chiffre d'affaires brut de réassurance ressort à 335.3M€, affichant une baisse de 10.7% par rapport à 2017.

Cotisations (en M€)	2017	2018	Variation 2018/2017	
			en valeur	en %
Epargne €	202,7	228,8	26,1	12,9%
Epargne UC	40,2	39,6	-0,6	-1,4%
RMC	132,7	66,8	-65,9	-49,6%
TOTAL	375,6	335,3	-40,3	-10,7%

L'évolution des cotisations est en adéquation avec l'évolution du nombre des contrats :

- Diminution des cotisations RMC, en raison de la structure du portefeuille (augmentation du nombre de contrats en phase de rente), de la perte ponctuelle d'attractivité du produit sur 2018 lié à l'entrée en vigueur du prélèvement de l'impôt à la source et de l'importante collecte de 2017 générée par l'augmentation du plafond,
- Augmentation des cotisations d'épargne, notamment d'épargne euros. Par rapport à l'évolution de la souscription, la progression du chiffre d'affaires illustre la confiance de nos adhérents puisque ces évolutions tiennent compte des versements de nos adhérents sur leurs contrats préexistants.

A.1.4 Prestations et engagements

Rappelons que les produits de La France Mutualiste sont des produits d'épargne et de retraite. Il s'agit de cotiser en vue, par exemple :

- d'un projet à long termes nécessitant la constitution d'un capital. Cet horizon atteint, l'adhérent pourra racheter son contrat et bénéficier de son capital.
- de la constitution d'une retraite par capitalisation qui nécessitera la constitution d'un capital en vue de la retraite de l'adhérent. Cet horizon atteint, l'adhérent pourra bénéficier d'une sortie de son capital sous forme de rente ou en capital.
- de l'investissement de son capital en vue d'un legs à l'entourage de l'adhérent.

Certains produits LFM proposent un mixte de ces possibilités, par exemple un produit retraite proposant des prestations de rentes au bénéfice de l'adhérent peut comporter une partie de capital décès au bénéfice de ses descendants.

■ Les prestations

Les prestations versées par la Mutuelle se décomposent comme suit :

Prestations (en M€)	2017	2018	Variation 2018/2017	
			en valeur	en %
RMC (y compris R4)	241,9	247,3	5,4	2,2%
Décès	118,6	128,0	9,4	7,9%
Rentes	119,0	114,4	-4,6	-3,9%
Rachats	4,3	4,9	0,6	14,7%
Epargne (€ et UC)	173,1	181,3	8,2	4,7%
Décès	68,9	80,3	11,4	16,5%
Rentes	32,8	31,5	-1,3	-3,9%
Rachats	71,4	69,5	-1,9	-2,7%
TOTAL	415,0	428,6	13,6	3,3%

Au global, les prestations décès ont augmenté de 11.1% au cours de l'année 2018 (+20.8M€), aussi bien en RMC (+9.4M€) qu'en épargne (+11.4M€). Compte tenu de la répartition par âge des adhérents, la hausse des décès a été anticipée. Cette croissance des prestations décès explique en partie la diminution des prestations de rentes.

Le taux de rachat des contrats d'épargne reste faible, à 2% des provisions mathématiques au 1^{er} janvier, illustrant la qualité des produits et l'attachement des adhérents à leurs produits LFM.



Media Courtage est courtier en assurance, c'est-à-dire une société dont l'objet est de conseiller ses clients afin qu'ils trouvent la meilleure solution d'assurance. Par conséquent elle n'a pas de prestations ni d'engagement au sens assurantiel vis-à-vis de ses clients. Media Courtage ne porte pas de risques d'assurance contrairement à La France Mutualiste.

■ Les engagements

Les provisions correspondent aux engagements de LFM envers ses adhérents. En particulier les provisions mathématiques regroupent, pour chaque adhérent LFM, la valeur actuelle des prestations à venir.

A fin 2018, les provisions mathématiques s'élèvent à 6 958.3M€, elles sont stables par rapport à l'exercice précédent (+0.4%).

Les provisions mathématiques de la RMC ont légèrement décliné en 2018 (-2.4%), en raison de la diminution de la collecte et de l'augmentation des décès précédemment évoqués.

Les produits multisupport (Actépargne 2 et Livret Jeun'Avenir), qui reçoivent l'essentiel de la collecte épargne, voient leurs provisions mathématiques augmenter fortement sur l'exercice 2018 à +8.6% et +13.5% respectivement.

Montants (M€)	2017	2018	Variation 2018/2017	
			en valeur	en %
RMC	3 561,7	3 476,8	-85,0	-2,4%
Rentépargne	1 045,6	1 027,4	-18,2	-1,7%
Bonépargne	22,5	20,2	-2,3	-10,2%
Funépargne	23,9	24,4	0,5	2,2%
Actépargne	8,0	6,3	-1,7	-21,6%
Actépargne 2	1 751,2	1 902,6	151,4	8,6%
R4	445,9	421,5	-24,4	-5,5%
Livret Jeun'Avenir	48,9	55,5	6,6	13,5%
Livret RM	19,9	21,6	1,8	9,0%
Confort obsèques	1,9	1,9	0,0	2,2%
Provisions Mathématiques € et UC	6 929,5	6 958,3	28,8	0,4%
<i>Dont Provisions Mathématiques €</i>	<i>6 644,4</i>	<i>6 666,3</i>	<i>21,9</i>	<i>0,3%</i>
<i>Dont Provisions Mathématiques UC</i>	<i>285,0</i>	<i>292,0</i>	<i>7,0</i>	<i>2,5%</i>
Provision Globale de Gestion	9,9	4,7	-5,2	-52,6%
Provision pour Sinistres à payer	106,1	113,9	7,8	7,3%
Provision pour Particip.aux Excédents	205,2	234,8	29,6	14,4%
Provision pour Garantie Plancher	1,9	2,6	0,7	39,1%
Provision pour Risque d'Exigibilité	0,0	0,0	0,0	0,0%
Provisions techniques brutes	7 252,5	7 314,3	61,7	0,9%

Les provisions mathématiques des contrats en unités de compte (UC) sont en croissance de 2.5% sur l'année.

A.2 RESULTATS DE SOUSCRIPTION

Le tableau ci-dessous présente les principales lignes du résultat de souscription tel que défini dans la réglementation, c'est-à-dire les grandeurs comptables présentées par ligne d'activité.

La ligne d'activité « assurance avec participation aux excédents » apporte l'essentiel du résultat de souscription. Cette branche contient l'activité retraite et l'activité épargne hors contrats en unités de compte.

Le résultat de souscription est composé :

- des cotisations qui constituent des ressources. En 2018, elles représentent 335M€ en net de réassurance, soit une diminution de 10,7% ;
- des charges de prestations, qui passent de 416M€ à 431M€ en 2018, soit une évolution de +3,5%. Par rapport au tableau des prestations présenté plus haut, ce montant prend en compte les prélèvements sociaux sur les montants distribués ;
- des charges de provisions d'assurance : ce poste mesure la variation des provisions

d'une année sur l'autre mais ne prend pas en compte l'augmentation des PM liée à la distribution de la Participation aux Excédents, d'où un résultat négatif de -109,8M€ en raison, en particulier, des sorties suite aux décès sur le produit RMC ;

- des frais induits par l'activité. En 2018, ils sont de 51M€, soit un accroissement de +14,7% par rapport à 2017 ;
- Le résultat de réassurance augmente par rapport à 2017 mais reste négatif.

Montants en K€	Assurance avec participation aux excédents	Assurance en unités de compte	Autres assurance vie	Total 2018	Total 2017	Variation 2018/2017 en montant	Variation 2018/2017 en montant
Cotisations	294 757	39 489	919	335 165	375 433	-40 268	-10,73%
Charges de prestations nettes d'IT ⁽¹⁾ et de PAE et d'ACAV ⁽²⁾	427 004	3 564	0	430 568	415 973	14 595	3,51%
Charges des provisions d'assurance vie et techniques nettes d'IT et de PAE et d'ACAV	-117 505	6 984	704	-109 817	16 733	-126 551	-756,28%
Frais	45 483	5 545	0	51 028	44 476	6 552	14,73%
Résultat de réassurance	-69	0	0	-69	-83	14	-17,33%

(1) IT : Intérêts Techniques

(2) ACAV : Assurance à Capital Variable

A.3 RESULTATS DES INVESTISSEMENTS

Le patrimoine de la Mutuelle est valorisé à 9 104.8M€ à fin 2018. Le patrimoine a peu évolué dans sa structure :

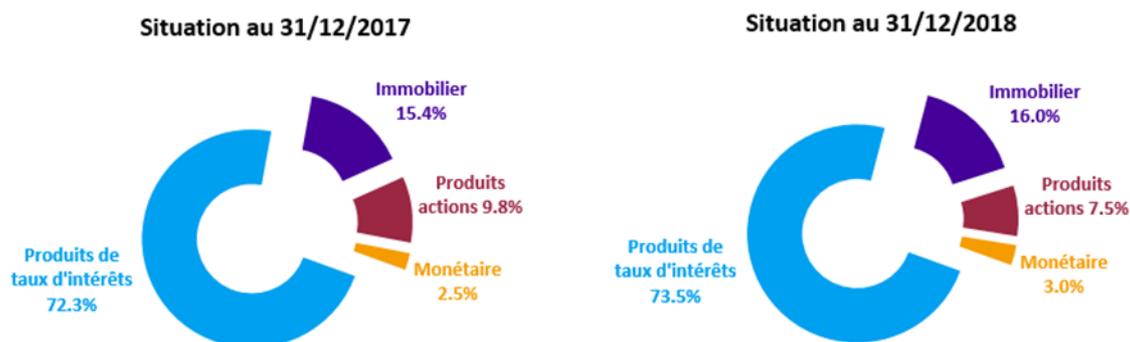
- une majorité des investissements est réalisée en produits de taux (ce qui a permis de renforcer la proportion de produits de taux dans le portefeuille),
- l'immobilier s'inscrit en hausse (l'effet marché ayant compensé les cessions intervenues en 2018),
- la poche actions s'inscrit en retrait sur 2018 du fait de l'évolution des marchés financiers.

Historiquement, La France Mutualiste a été un investisseur actif dans l'immobilier en privilégiant les achats d'immeubles parisiens. La plupart des immeubles sont détenus en direct, moins de la moitié étant détenus au travers de Sociétés Civiles Immobilières (SCI).

La part des actions détenues à travers des OPC (Organismes de Placement Collectifs) représente une part moins importante que la part dédiée aux investissements immobiliers.

Enfin, une part de placements monétaires disponibles à tout moment permet de faire face aux éventuels besoins de trésorerie.

Les répartitions au 31/12/2018 et au 31/12/2017, en pourcentage de la valeur de marché, sont les suivantes :



Le poids de l'immobilier a globalement progressé en 2018 du fait de la bonne tenue des prix au m² à Paris (+4 / 5% sur nos immeubles) malgré les cessions intervenues en 2018 (appartements en copropriété et immeubles des 42 et 44 avenue de Villiers Paris 17^{ème}).

Le poids des actions a globalement diminué sous l'effet :

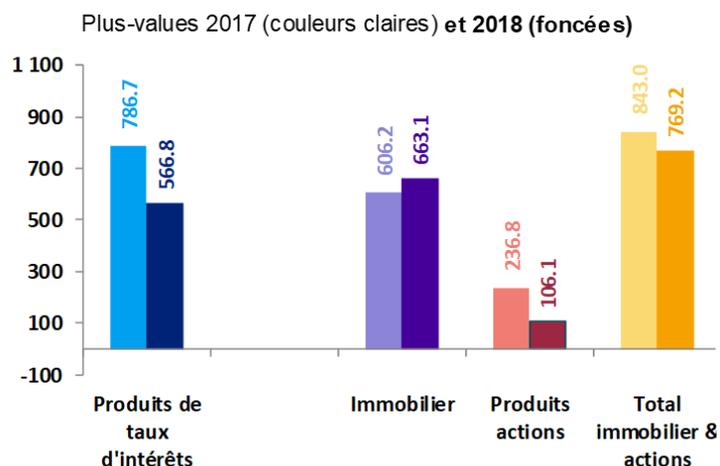
- de prises de profits à l'été,
- de distributions de dividendes non réinvesties,
- d'une mise en place de couverture au sein d'un OPC,
- de la baisse des marchés actions lors du dernier trimestre (-10.95% pour l'indice CAC 40, -8.14% dividendes réinvestis).

Le rendement courant du portefeuille de placements provient essentiellement des coupons des obligations et autres titres assimilés.

Les actions étant détenues dans des OPC, les dividendes sont capitalisés et / ou distribués au choix de La France Mutualiste.

La hausse continue de l'immobilier depuis près de 20 ans a permis d'accumuler des plus-values latentes qui constituent des réserves de rendement futur.

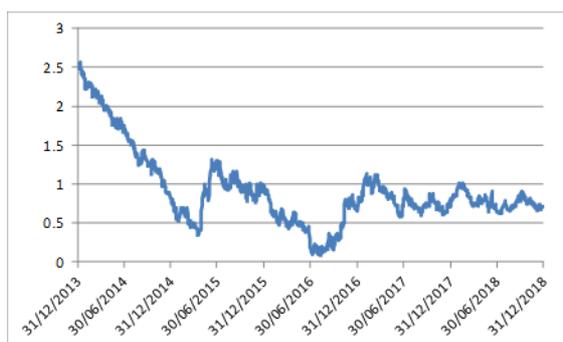
A fin 2018, les plus-values latentes sont réparties comme suit par grandes classes d'actifs :



Les plus-values latentes sont de 9.26% sur les produits de taux d'intérêts, de 83.10% en immobilier et de 18.55% sur les actions.

Le niveau élevé des plus-values latentes sur les produits de taux d'intérêt découle de la très forte baisse des taux obligataires observée ces dernières années. Ces plus-values latentes disparaissent progressivement selon le rythme d'arrivée à terme des obligations.

Le graphique ci-dessous décrit l'historique du taux auquel l'Etat français a emprunté depuis 2013 sur une durée de 10 ans.



Malgré ce contexte, le taux de rendement des actifs de La France Mutualiste s'élève en 2018 à 3.50% (vs. 3.42% en 2017). Une gestion prudente des poches actions et immobilières permet d'amortir la baisse de revenus du portefeuille obligataire en dégagant du rendement pour nos adhérents sans obérer l'avenir.

Les plus-values latentes sur les actions et l'immobilier à fin 2018 équivalent à 11.5% des provisions mathématiques (vs. 12.7% en 2017).

Les résultats financiers comprennent les coupons, loyers, dividendes, amortissements tels que pris en compte dans les états financiers et le compte de résultat publié.

Les produits financiers du tableau ci-dessous sont présentés par grandes catégories d'actif telles que définies par la réglementation, selon le code CIC (Code d'Identification par Classe) qui prévoit 9 classes d'actifs.

Le non affectable comprend principalement les charges supportées par la gestion financière.

Code CIC	Libellé CIC	2018 (K€)
1	Obligations souveraines	37 998
2	Obligations d'entreprises	132 851
3	Actions	-821
4	Fonds d'investissement	51 521
5	Titres structurés	9 350
6	Titres garantis	0
7	Trésorerie et dépôts	994
8	Prêts et prêts hypothécaires	103
9	Immobilisations corporelles	46 414
	Non affectable	-4 532
Total		273 878

Le résultat financier provient, pour près des deux tiers des obligations. En complément, des plus-values (immobilières et actions) ont été réalisées et des dividendes convertibles ont été distribués en 2018.

A.4 RESULTAT DES AUTRES ACTIVITES

L'immobilier fait partie intégrante de la stratégie d'investissement de la Mutuelle, mais il s'agit également d'une activité dédiée.

En effet, La France Mutualiste gère en interne la majeure partie de ce parc immobilier. En particulier elle intervient sur les activités suivantes :

- la location des biens,
- la coordination des travaux d'entretien et l'inspection des immeubles,
- le gardiennage des immeubles.

En 2018 un projet de diversification des expositions immobilières a été lancé. Ce programme a entraîné une décision de vente de sept immeubles à horizon 2022. Les ventes s'effectuant par appartement au départ du locataire.

A.5 AUTRES INFORMATIONS

EN MATIERE DE RSE (Responsabilité Sociale des Entreprise)

La France Mutualiste défend des valeurs humaines et sociales de solidarité et d'engagement dans un esprit de famille.

C'est ce qui l'a amenée à développer cette année sa responsabilité sociale à travers 4 axes :

SOUTENIR et ACCOMPAGNER : L'AIDE AUX PLUS FAIBLES. Elle intervient à la fois auprès de ses adhérents en situation de grande fragilité (à travers son Fonds social et d'entraide) et auprès de personnes en reconstruction ou réinsertion sociale, y compris en situation de handicap, au travers d'associations telles que :



Au-delà de nos handicaps, qui favorise depuis 2017 la reconstruction et la réinsertion sociale de personnes handicapées de la Défense ou du monde civil, notamment par la pratique d'activités en pleine nature : courses à vélo, parapente depuis le poste de montagne du Granon dans les Hautes-Alpes en 2018, et même ski au Grand Prix de Serre-Chevalier en mars 2019. La France Mutualiste a signé un partenariat pour 3 ans.



La Voile pour se reconstruire, créé par le colonel Combi pour permettre à des blessés en opex de prendre un grand bol d'air, en mer, après de longs mois d'hospitalisation et de convalescence. Depuis 2015, il les fait participer à la régates Le Tour du Morbihan et ces hommes sont heureux de se mobiliser pour gagner... et de susciter l'admiration des autres équipages ! Chaque année depuis 2006, la mutuelle, ses comités mutualistes ou la Fondation d'entreprise se mobilisent pour soutenir cette initiative.



LADAPT, dont la mission est notamment de favoriser la formation et l'insertion de personnes en situation de handicap dans l'entreprise. Pour changer le regard sur le handicap, elle a créé en 2013 des programmes courts de 2 minutes pour la télévision, sous forme de témoignages croisés : la Tête de l'Emploi. En 2018, La France Mutualiste en a été le principal partenaire, permettant à 36 témoignages de voir le jour.



Mécénat Chirurgie Cardiaque, qui œuvre pour que des enfants atteints d'une malformation cardiaque partout dans le monde puissent être sauvés grâce à une opération en France, avec le soutien d'Aviation dans Frontière. Depuis 3 ans, les salariés du groupe La France Mutualiste se mobilisent pour cette association – notamment en portant ses couleurs aux Foulées de l'Assurance - en lien avec la direction générale, et ont déjà pu sauver 3 enfants.



TRANSMETTRE L'ENGAGEMENT : création du Prix Photo La France Mutualiste qui encourage les jeunes photographes, avec un premier thème pour 2019 autour des Solidarités Intergénérationnelles. Au-delà de ce prix, la 1^{ère} édition, le 11 avril 2019, a permis de créer un riche débat autour du Baromètre Ipsos-La France Mutualiste sur les Français, la transmission et les solidarités intergénérationnelles. Parmi les personnalités interviewées, le philosophe et écrivain Roger-Pol Droit ou encore Jean-François Serres, référent national de Monalisa.



TRANSMETTRE LA MEMOIRE : c'est la mission de la Fondation d'entreprise La France Mutualiste, créée en 2012, qui mène de nombreuses actions d'intérêt général en phase avec les valeurs et l'histoire de la Mutuelle.

S'IMPLIQUER LOCALEMENT : les 61 comités et antennes mutualistes poursuivent des actions mémorielles ou de solidarité sociale dans le maillage régional où ils sont implantés.

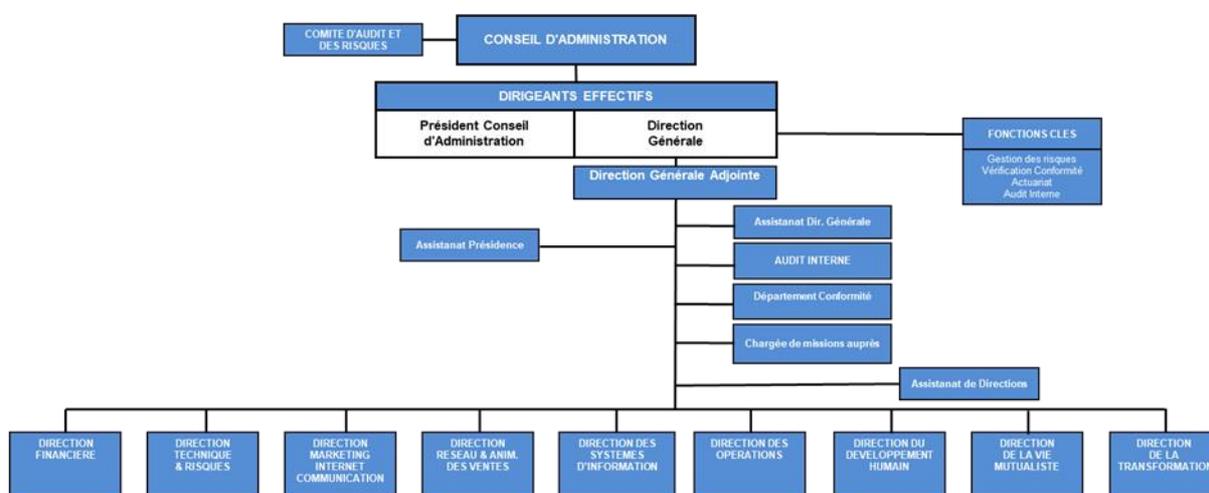
B. SYSTEME DE GOUVERNANCE

Cette partie présente le système de gouvernance de la France Mutualiste, c'est-à-dire les moyens organisationnels mis en place au sein de la Mutuelle dans l'objectif de structurer les prises de décisions, les délégations de pouvoir mais également le contrôle de l'application des décisions.

B.1 INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE

L'organisation générale de La France Mutualiste se présente de la manière suivante :

Organisation Générale de La France Mutualiste



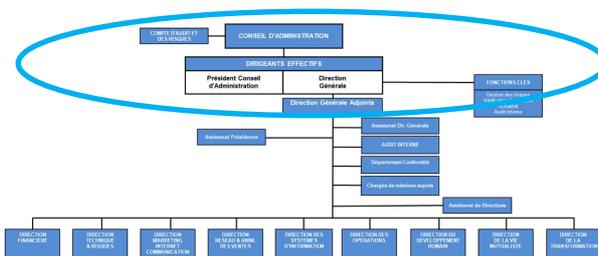
■ La gouvernance

La Mutuelle comprend des membres adhérents qui sont représentés en Assemblée générale par des délégués. Le nombre de délégués est fixé par les statuts de la Mutuelle, ils sont élus conformément aux dispositions statutaires en vigueur.

La gouvernance de la Mutuelle s'articule entre :

- des instances représentant les membres adhérents : l'Assemblée générale,
- le Conseil d'Administration,
- les Dirigeants effectifs de la Mutuelle,
- le Directeur général adjoint,
- les fonctions clés.

Organisation Générale de La France Mutualiste



Les paragraphes suivants détailleront un à un ces organes de gouvernance.

B.1.1 Conseil d'Administration et Assemblée générale

Le Conseil d'Administration est composé de 18 membres :



(photographie du Conseil d'Administration à juin 2017)

Président : M. Dominique BURLETT

2 Vice-Présidents :

M. Marcel MILLER

M. Michel GEORGEL

Secrétaire : M. René PETER

14 membres Administrateurs

- Jean BOULENC (coopté du fait du décès de Jean-Louis URDY)
- Michel CHEMINAL
- Jacques DESBOIS
- Christian DUMONT
- Yves DURIN
- Sophie FISZMAN-SCHWERDORFFER
- Thibaut LALLEMAND
- Jacques LE MEUR
- Alain MARAIS
- Richard PERNOD
- Michel ROBERT
- Suzanne ROLLET-BARLES
- Michel TOUSAINT
- Valérie VRIGNON

Le Conseil d'Administration se réunit au moins quatre fois par an. Il veille à accomplir les missions qui lui sont confiées par la loi.



Ainsi et sans que cette énumération soit limitative, le Conseil d'Administration :

- nomme et révoque le Directeur général de la Mutuelle,

- définit, pour les cas où le / les Dirigeant(s) effectif(s) est / sont absent(s) ou empêché(s), les modalités de continuité de la direction effective,
- entend, directement et de sa propre initiative, chaque fois qu'il l'estime nécessaire, les responsables des fonctions clés,
- approuve les politiques écrites de la Mutuelle qu'il réexamine au moins une fois par an,
- fixe les montants ou les taux de cotisations dans le respect des règles générales fixées par l'Assemblée générale. Il rend compte devant l'Assemblée générale des décisions qu'il prend en la matière ; il peut déléguer cette compétence au Président du Conseil d'Administration ou au Directeur général,
- donne son autorisation aux conventions réglementées,
- arrête les comptes annuels établis selon les normes et modalités fixées par la réglementation à la clôture de chaque exercice et établit un rapport de gestion qu'il présente à l'Assemblée générale,
- établit, chaque année, un rapport qu'il présente à l'Assemblée générale dans lequel il rend compte des opérations d'intermédiation et des opérations de délégation de gestion,
- approuve, avant transmission à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, chaque année, les rapports prévus par la réglementation, en particulier, le rapport sur la solvabilité et la situation financière, le rapport régulier au contrôleur et le rapport sur l'évaluation interne des risques et de la solvabilité,
- prend connaissance, chaque année, des conclusions et recommandations de l'Audit interne ainsi que des propositions d'actions qui en découlent et qui lui sont communiquées par le Directeur général.

Le Conseil d'Administration délègue, sous sa responsabilité et son contrôle :

- à son Président et au Directeur général, les pouvoirs nécessaires à la direction effective de la Mutuelle,
- certaines de ses attributions à un ou plusieurs Administrateurs ou à un ou plusieurs comités ou commissions temporaires ou permanents créés en son sein.

Pour exercer ses responsabilités, le Conseil d'Administration s'appuie sur des comités qui lui rendent compte. En effet, l'organisation des instances favorise les échanges Administrateurs / directeurs en amont des Conseils d'Administration, par la mise en œuvre de 7 comités :

- Comité d'audit, des risques,
- Comité stratégique et budgétaire,
- Comité des investissements,
- Comité développement et partenariats,
- Comité de suivi de la vie mutualiste,
- Comité de nomination et rémunération,
- Comité de rédaction.



Le Comité d'audit et des risques est présidé par un Administrateur désigné par le Conseil d'Administration. Il se réunit bimestriellement ou en fonction de l'ordre du jour des Conseils d'Administration.

Il est composé de 5 Administrateurs et s'est adjoint le concours d'un expert extérieur depuis le 1^{er} novembre 2018. Sur invitation du Président du Comité, participent aussi les responsables des 4 fonctions clé. Le Président du Conseil d'Administration, le Directeur général ainsi que d'autres salariés peuvent également être invités le cas échéant. Le secrétariat (ordre du jour et compte rendu) est tenu par le Responsable de l'audit interne.

Le périmètre d'action du Comité d'audit et des risques est le suivant :

- examen des comptes et audition des commissaires aux comptes,
- processus et rapport ORSA, en concertation avec le comité stratégique et budgétaire,
- rapport de la fonction « Audit interne »,
- rapport de la fonction « Conformité »,
- rapport de la fonction « Actuarielle »,
- cartographie des risques métiers et opérationnels,
- prépare l'approbation par le Conseil des politiques réglementaires,
- suivi du processus d'élaboration de l'information financière :

de l'efficacité des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne,
du contrôle légal des comptes annuels par les commissaires aux comptes,
de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Le Comité stratégique et budgétaire est présidé par un Administrateur désigné par le Conseil d'Administration. Il se réunit bimestriellement ou en fonction de l'ordre du jour des Conseils d'Administration.

Sont invités les directeurs suivants : Directeur général et le Directeur général adjoint de LFM ainsi que Directeur général de Media Courtage.

Le périmètre d'action de ce Comité est le suivant :

- plan stratégique,
- résultat prévisionnel,
- taux de participation aux excédents,
- suivi de Media Courtage (stratégie, budget et résultats)
- budget des frais généraux,
- politique tarifaire,
- rapport de la fonction « Actuarielle ».

Le Comité des investissements est présidé par un Administrateur désigné par le Conseil d'Administration. Il se réunit bimestriellement ou en fonction de l'ordre du jour des Conseils d'Administration.

Sont invités les directeurs suivants : Directeur général adjoint, Directeur financier, Directeur du patrimoine immobilier et Directeur des investissements & trésorerie.

Le périmètre d'action du Comité est le suivant :

- suivi de la gestion financière, mouvements, performances,
- suivi des investissements stratégiques,
- rentabilité et prévisions sur le portefeuille,
- définition des allocations stratégiques d'actifs et des marges de manœuvre tactiques.

Le Comité développement et partenariats est présidé par un Administrateur désigné par le Conseil d'Administration. Il se réunit bimestriellement ou en fonction de l'ordre du jour des Conseils d'Administration.

Sont invités les directeurs suivants : Directeur réseau et animation des ventes, Directeur marketing internet Communication et Directeur Général de Media Courtage.

Le périmètre d'action du Comité est le suivant :

- déclinaison de la stratégie en termes de développement et d'évolution de gamme produits / services,
- plan d'actions commerciales et suivi,
- suivi des partenariats,

Le Comité suivi de la vie mutualiste est présidé par un Administrateur désigné par le Conseil d'Administration. Il se réunit bimestriellement ou en fonction de l'ordre du jour des Conseils d'Administration.

Sont invités les directeurs suivants : Directeur de la vie mutualiste et Directeur général.

Le périmètre d'action du Comité est le suivi de la vie mutualiste et de ses actions

Le Comité de nomination et rémunération est présidé par le Président du Conseil d'Administration. Il se réunit en fonction de l'ordre du jour des Conseils d'Administration.

Y participent les deux vice-présidents du Conseil d'Administration et sont invités le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint.

Le périmètre d'action du Comité est le suivi et la prise de décision concernant les nominations et les rémunérations des membres du Comex (Comité Exécutif).

Le comité de rédaction est présidé par un administrateur désigné par le Conseil d'Administration. Il se réunit trimestriellement.

Sont invités les directeurs suivants : Directeur marketing internet communication, Directeur de la vie mutualiste, Directeur réseau et animation des ventes, Directeur des instances.

Le Comité est en charge de l'élaboration du magazine trimestriel diffusé aux adhérents (« LFM & Vous »).



L'Assemblée générale est composée de délégués, dont le nombre est fixé par les statuts de la Mutuelle. Ils sont élus conformément aux dispositions statutaires en vigueur. L'Assemblée générale se réunit au moins une fois par an. Elle s'est réunie 2 fois en 2018.

Compte tenu de l'activité de La France Mutualiste, l'Assemblée Générale a été amenée à se prononcer en 2018 sur :

- le changement de siège social de la Mutuelle,
- la révision des statuts et du règlement intérieur de la Mutuelle,
- la révision des règlements mutualistes,
- l'attribution d'allocations exceptionnelles sur le fonds social et d'entraide pour un montant de 13 300€ au titre de l'exercice 2017 et le complètement de ce fonds à hauteur de sa nouvelle dotation qu'elle fixe à 350 000€,
- l'approbation des comptes 2017,
- l'affectation du résultat aux réserves,
- l'approbation de la décision du Conseil d'Administration du 14/12/2017 de fixation des taux de rendement du produit RMC et des produits d'épargne,

- le pouvoir donné au Conseil d'Administration sous réserve de respecter les règles générales fixées en assemblée générale à savoir : proposer des garanties et services au plus près des intérêts de ses adhérents, dans un esprit mutualiste, tout en défendant des valeurs humaines et sociales de solidarité et d'engagement :
 - pour apporter aux règlements mutualistes des produits des modifications relatives aux montants minimums des cotisations, aux frais contractuels, aux prestations et garanties et pour en fixer la date d'effet,
 - pour décider de la date de commercialisation des produits élargissant la gamme proposée aux adhérents après avoir préalablement adopté les règlements mutualistes correspondant selon les pouvoirs qui lui ont été réservés,
- le quitus au Conseil d'Administration.

Toutes les résolutions ont été adoptées.

B.1.2 Gouvernance opérationnelle

Afin de garantir une gestion saine et prudente, l'article L.211-13 du Code de la mutualité dispose que La France Mutualiste doit être dirigée effectivement par au moins deux personnes.

En conformité avec ce principe dit « des quatre yeux », le Conseil d'Administration de la Mutuelle a nommé deux Dirigeants effectifs : le Président du Conseil d'Administration et le Directeur général. Ils dirigent effectivement la Mutuelle et interviennent dans toute décision significative avant que celle-ci ne soit mise en œuvre.

Le Président du Conseil d'Administration préside le Conseil d'Administration et à ce titre :



- organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration dont il rend compte à l'Assemblée générale,
- veille au bon fonctionnement des instances de la Mutuelle. Il s'assure, en particulier, que les Administrateurs sont en mesure de remplir, effectivement, leurs attributions en disposant, dans des délais suffisants à leur étude, des informations nécessaires au contrôle de la direction effective de la Mutuelle,
- représente la Mutuelle en justice et dans tous les actes de la vie civile, sous réserve des délégations consenties au Directeur général. Il informe le Conseil d'Administration des procédures engagées en application des articles L.612-30 et suivants du Code monétaire et financier,
- propose au Conseil d'Administration qui en décide, la nomination du Directeur général,
- en sa qualité de Dirigeant effectif, il s'attache dans l'élaboration de la stratégie de développement de la Mutuelle et dans la conduite des actions qui en découlent, à la préservation de ses valeurs et engagements mutualistes.

En cas d'impossibilité d'exercer ses fonctions et après en avoir informé le Directeur général ainsi que l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), le Président du Conseil d'Administration délègue ses pouvoirs au 1^{er} Vice-Président du Conseil d'Administration, à défaut au 2nd Vice-Président.

Le Directeur général est investi, lors de sa nomination et ce, conformément aux dispositions de l'article L.211-14 du Code de la mutualité, par le Conseil d'Administration des pouvoirs nécessaires à la direction effective de la Mutuelle.



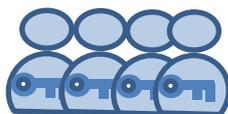
En sa qualité de Dirigeant opérationnel, le Directeur général a autorité sur les services de la Mutuelle. Il en dirige et contrôle l'action. Il délègue une partie des tâches et responsabilités au Directeur général adjoint qui contribue au pilotage global de la Mutuelle.

Les responsables des fonctions clés au sens de l'article L.211-12 du Code de la mutualité sont placés directement sous l'autorité de la direction générale conformément aux dispositions de l'article L.211-13 dudit Code.

Le Directeur général, assisté du Directeur général adjoint, assume notamment les missions suivantes :

- élaborer avec le Président du Conseil d'Administration la stratégie de la Mutuelle et les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés,
- mettre en œuvre la stratégie après validation par le Conseil d'Administration,
- mettre en œuvre le système de gouvernance de la Mutuelle,
- assurer le fonctionnement administratif et technique de la Mutuelle,
- assurer le respect de la réglementation et des normes.

Les fonctions clés sont portées par des collaborateurs de La France Mutualiste.



Elles sont directement rattachées à la direction générale et disposent de ressources, de l'autorité et de l'indépendance opérationnelle leur permettant d'exercer leurs missions et leur responsabilité d'alerte auprès du Comité d'audit et des risques :

- la fonction clé « Gestion des Risques » est assurée par le Directeur technique & risques,
- la fonction clé « Actuarielle » est assurée par le Directeur financier,
- la fonction clé « Vérification de la Conformité » est assurée par le responsable du département conformité,
- la fonction clé « Audit interne » est assurée par le Responsable du département audit interne.

La fonction clé « Gestion des Risques » :

- coordonne le processus ORSA ou EIRS (Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité) et la rédaction du rapport ORSA, sous son autorité, et veille à sa prise en compte dans les décisions importantes,
- aide le Conseil d'Administration et les autres fonctions à mettre efficacement en œuvre le système de gestion des risques et le déploie en pratique au travers :
 - des cartographies des risques de manière à :
 - assurer le suivi du profil de risque de la Mutuelle,
 - rendre compte des expositions aux risques au Comité d'audit et des risques,
 - identifier les risques émergents,
 - des indicateurs de risque,
 - de la communication auprès du Conseil d'Administration, du Directeur général et du Directeur général adjoint,
 - de la coordination pour la maintenance annuelle des politiques écrites de gestion

des risques de la Mutuelle,

- communique au Comité d'audit et des risques les risques qui ont été identifiés comme potentiellement importants, et sur d'autres domaines de risques spécifiques,
- de manière générale, surveille tout le dispositif d'identification, de suivi et de maîtrise des risques « métiers ».

La fonction clé « Vérification de la Conformité » :

- a pour mission principale de veiller au respect par la Mutuelle de la réglementation relative aux activités d'assurance. Elle élabore une politique de conformité et un plan de conformité,
- joue un rôle de conseil auprès des organes dirigeants et de surveillance quant au risque de non-conformité résultant d'éventuels changements de l'environnement juridique en s'assurant que les implications qui en découlent pour la Mutuelle soient identifiées.

La fonction clé « Audit interne » contribue à la gestion des risques liés à l'activité de la Mutuelle et à son environnement de contrôle en proposant un plan d'audit pluriannuel qui se décline par année au Comité d'audit et des risques, réalisant ou faisant réaliser les audits, dont elle présente les résultats et suit les plans d'actions qui en découlent.

La fonction clé « Audit interne » :

- complète les contrôles de premier et de second niveau de la Mutuelle en intervenant de façon ponctuelle et a posteriori,
- n'exerce aucune fonction opérationnelle afin qu'elle soit libre de toute influence de la part des autres fonctions, y compris les fonctions clés,
- rend compte de ses travaux et des préconisations attachées à la direction générale et au Comité d'audit et des risques.

La Mutuelle prend des mesures adéquates afin de limiter tout risque de conflit d'intérêts. La Mutuelle veille donc à ce que ses auditeurs internes ne contrôlent pas des activités ou des fonctions qu'ils ont eux-mêmes exercées auparavant au cours de la période couverte par l'audit.

La fonction clé « Actuarielle » :

- coordonne le calcul des provisions techniques,
- garantit le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents, et des hypothèses utilisées pour le calcul des provisions techniques,
- apprécie la suffisance et la qualité des données utilisées pour le calcul des provisions techniques,
- compare les meilleures estimations aux observations empiriques,
- émet un avis sur la fiabilité et le caractère adéquat du calcul des provisions techniques,
- émet un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance,
- contribue à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques, en particulier pour ce qui concerne la modélisation des risques sous-tendant le calcul des exigences de capital,
- produit le rapport actuariel soumis au Conseil d'Administration.

B.1.3 Rémunération

Des indemnités sont allouées aux Administrateurs en fonction des missions qui leur sont confiées et leurs frais, dûment justifiés, donnent lieu à remboursement.

Les principes de rémunération des salariés de La France Mutualiste ont pour but :

- d'attirer, motiver des profils compétents,
- d'encourager la performance,
- de mobiliser les ressources internes pour apporter satisfaction aux adhérents,
- de ne pas inciter les salariés à prendre de risques excessifs ou contraires à la stratégie ou aux intérêts de la Mutuelle.

B.2 EXIGENCES DE COMPETENCE ET D'HONORABILITE

L'article 42 de la Directive Solvabilité 2 impose aux entreprises d'assurance de veiller au respect de critères de compétences et d'honorabilité pour les personnes indiquées ci-dessous :

- les dirigeants et fonctions clés doivent faire preuve de qualifications, connaissances et expériences professionnelles permettant « une gestion saine et prudente »,
- les Administrateurs doivent disposer d'une compétence collective permettant de bien comprendre et assumer les décisions à prendre au niveau du Conseil d'Administration,
- l'ensemble de ces personnes doivent témoigner d'une « réputation et d'une intégrité de bon niveau ».

Au sein de La France Mutualiste, les acteurs dont la compétence et l'honorabilité font l'objet d'une appréciation particulière sont les suivants :

- les membres du Conseil d'Administration,
- les Dirigeants effectifs ou opérationnels de la Mutuelle :
 - le Président du Conseil d'Administration,
 - le Directeur général nommé en qualité de Dirigeant opérationnel,
- le Directeur général adjoint,
- les responsables des 4 fonctions clés, à savoir :
 - le responsable de la fonction clé « Audit interne »,
 - le responsable de la fonction clé « Actuarielle »,
 - le responsable de la fonction clé « Gestion des Risques »,
 - le responsable de la fonction clé « Vérification de la Conformité ».
- le Directeur financier,
- le Directeur technique & risques,
- les membres permanents du Comité d'audit et des risques,
- les membres permanents du Comité stratégique et budgétaire,
- les membres permanents du Comité des investissements.

Chacun des acteurs dirigeant effectivement ou opérationnellement la Mutuelle ou responsable de fonction clé, veille à maintenir ses compétences par des formations et expériences en accord avec les évolutions des métiers et de l'environnement.

L'appréciation de la compétence des personnes repose, à La France Mutualiste, non seulement sur la prise en compte des qualités techniques indispensables à la tenue de la fonction mais également sur la prise en compte des qualités humaines essentielles au bon fonctionnement de toute entreprise.

L'appréciation des compétences des responsables des fonctions clés incombe à la direction générale qui les recrute, les nomme et exerce son autorité sur eux. Le Directeur général soumet la nomination des fonctions clé à la validation du Conseil d'Administration, avant de transmettre l'information à l'ACPR pour validation finale.

B.3 SYSTEME DE GESTION DES RISQUES, Y COMPRIS L'EVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITE

B.3.1 Système de gestion des risques

La France Mutualiste, en tant que mutuelle nationale de retraite et d'épargne, mutualise des risques au profit de ses adhérents. Sa mission consiste essentiellement à assumer des risques de longévité dans le cas des activités de retraite et des risques financiers pour son activité d'épargne.

Les objectifs de La France Mutualiste sont de garantir la sécurité des engagements pris vis-à-vis de ses adhérents, d'assurer la pérennité de la Mutuelle, d'en préserver sa solvabilité et de veiller à son développement commercial, tout en distribuant un rendement satisfaisant aux adhérents.

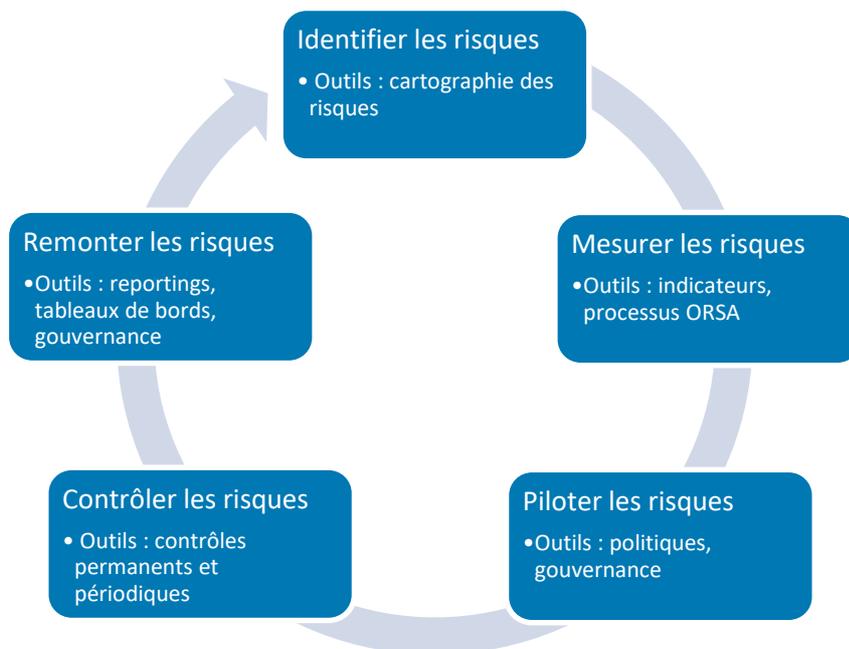
Dans ce contexte, les risques assurés dans les contrats ainsi que les risques financiers découlant des investissements font l'objet d'un suivi permanent afin de veiller au respect des limites d'expositions de risques fixées en accord avec les objectifs de la Mutuelle.

Afin de mettre en œuvre un cadre de gestion des risques au sein de la Mutuelle, le département gestion des risques a été créé en mars 2015.

Ce cadre de gestion des risques :

- permet d'identifier les risques importants auxquels La France Mutualiste est exposée, de les évaluer, de les suivre, de chercher à les atténuer,
- définit un niveau de tolérance au risque afin de garantir la maîtrise de différents paramètres, par exemple que la solvabilité de la Mutuelle reste à tout moment à un niveau acceptable.

Le cadre de gestion des risques s'appuie sur des outils tels que la cartographie des risques, les politiques écrites, le processus ORSA (Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité), les indicateurs et sur une gouvernance des risques adaptée.



La cartographie des risques identifie les risques selon quatre grandes catégories :

- risques stratégiques et environnementaux,
- risques assuranciers,
- risques financiers,
- risques opérationnels (suivi assuré par le contrôle interne).
- Les cartographies des risques stratégiques et environnementaux, des risques assuranciers et des risques financiers sont appelées « cartographies métiers ».

La cartographie métier est mise à jour au minimum annuellement par les différentes directions concernées, validée avec la fonction clé « Gestion des Risques » et présentée au Comité d'audit et des risques ainsi qu'en Conseil d'Administration.

La cartographie des risques permet d'identifier les risques existants ou émergents susceptibles d'avoir un impact significatif sur le profil de risque de La France Mutualiste. Le processus de mise à jour de la cartographie permet d'identifier les nouveaux risques, de décrire des actions de contrôles et de maîtrise des risques et d'évaluer de manière qualitative les risques résiduels.

Pour chacun des risques identifiés dans la cartographie, des indicateurs quantitatifs ou qualitatifs sont être élaborés, afin de permettre leur suivi.

Sur la base des cartographies des risques, la gestion des risques effectue les travaux suivants :

- bilan des cartographies métiers : annuellement la gestion des risques dresse un bilan des risques cartographiés, en lien avec la réalisation des risques et la maîtrise de ces risques durant l'année écoulée. Ce bilan est présenté en Comité d'audit et des risques,
- surveillance des dispositifs de maîtrise des risques : existence, mise en œuvre et efficacité des dispositifs identifiés en lien avec les risques cartographiés,
- suivi régulier des indicateurs de suivi des risques, en lien avec les risques cartographiés et la tolérance aux risques de la Mutuelle.

Par ailleurs, au cours du processus ORSA sont validés les indicateurs assurant la pérennité et la solvabilité de la Mutuelle.

L'appétence aux risques de la Mutuelle est définie sur la base de plusieurs métriques (comme

le ratio de couverture de solvabilité et le résultat avant impôts) qui sont fixées par le Conseil d'Administration de la Mutuelle. Les critères de l'appétence aux risques sont définis annuellement, dans le cadre de l'ORSA. Le respect de ces critères est vérifié sur l'horizon du plan de développement.

Les critères de cotation des risques au sein des cartographies sont en adéquation avec les critères d'appétence aux risques de la Mutuelle.

Les politiques écrites de gestion des risques décrivent l'organisation de la gestion des risques au sein de la Mutuelle et la manière dont ceux-ci sont gérés et atténués.

Les politiques de gestion des risques sont ensuite déclinées suivant les principales catégories de risques de la Mutuelle :

- risques stratégique et environnementaux : politique de gouvernance, de compétence et honorabilité, politique de rémunération, d'information,
- risques financiers : politique de gestion du risque actif-passif, politique de gestion financière,
- risques d'assurance : politique de souscription et provisionnement, politique de réassurance,
- risque opérationnel : politique de gestion des risques opérationnels et de contrôle interne, politique du continuité d'activité.

La structure de gouvernance des risques de La France Mutualiste est adaptée à la nature, la taille et la complexité des risques de la Mutuelle.

Afin de gérer efficacement les risques, le processus de décision dans la structure de gouvernance s'articule de la manière suivante :

- le Conseil d'Administration porte la responsabilité ultime de la mise en œuvre du système de gestion des risques. Il délègue la mise en œuvre de la stratégie de la Mutuelle ainsi que la mise en place du cadre de gestion des risques à la direction effective,
- il est assisté par le Comité d'audit et des risques dans la surveillance et le suivi du contrôle interne et du système de gestion des risques,
- les Comités de Pilotage internes (Copil) assurent le suivi opérationnel des risques.

Dans ce cadre, la fonction clé « Gestion des Risques » facilite la mise en œuvre du système de gestion des risques et le déploie en pratique à travers :

- la mise à jour de la cartographie des risques métiers,
- la contribution au processus d'Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité (ORSA),
- le suivi et les éventuelles évolutions des indicateurs de risque,
- la communication auprès du Conseil d'Administration et de la direction générale,
- la coordination pour la révision annuelle des politiques écrites de la Mutuelle à faire valider par le Conseil d'Administration,
- de manière générale, la surveillance de tout le dispositif de maîtrise des risques.

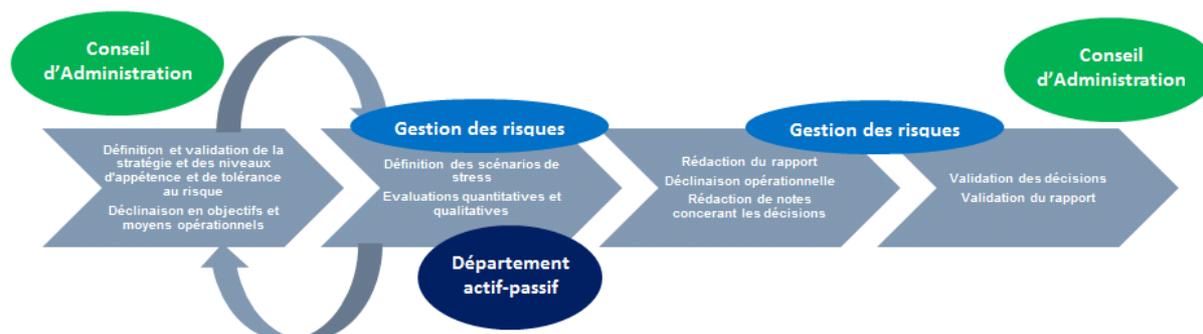
La fonction clé « Gestion des Risques » est membre permanent du Comité d'audit et des risques. Elle anime le Comité de pilotage ORSA et le groupe de travail risques.

B.3.2 Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité (EIRS / ORSA)

L'objectif de l'Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité (appelé ORSA) est de :

- décrire le profil de risque de la France Mutualiste et évaluer la qualité des dispositifs de gestion des risques de la Mutuelle,
- évaluer le besoin en solvabilité et la solvabilité future de la Mutuelle compte tenu de sa stratégie et de ses limites approuvées de tolérance aux risques,
- accompagner la prise de décision.

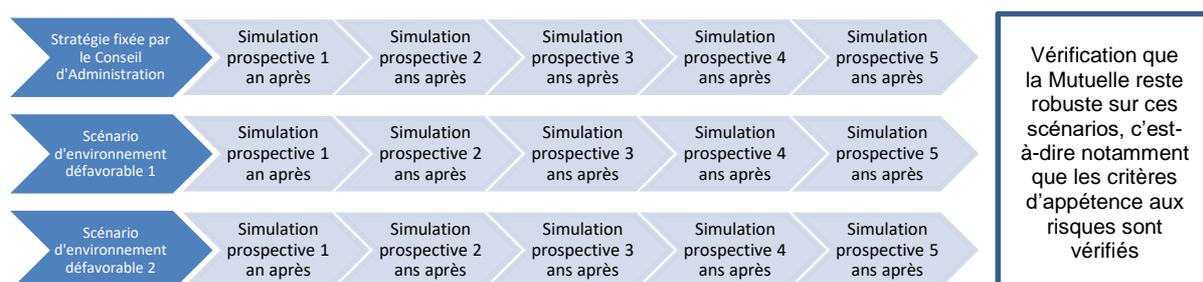
Le processus ORSA se déroule suivant les étapes suivantes :



L'ORSA est un élément clé dans la validation de la stratégie de la Mutuelle. Ses conclusions permettent d'éclairer le Conseil d'Administration sur l'impact des décisions à prendre concernant la solvabilité prospective de la Mutuelle.

Ce processus nécessite la contribution de plusieurs directions de La France Mutualiste notamment la direction technique & risques et la direction financière.

A partir de la stratégie fixée par le Conseil d'Administration (et l'appétence au risque de la Mutuelle), des simulations prospectives sont réalisées afin de mesurer l'impact futur de cette stratégie sur la situation de la Mutuelle. Afin de tester la robustesse de la Mutuelle, des scénarios d'environnement défavorables sont retenus, par exemple des baisses de marchés financiers.



Dans chacun des scénarios testés, le Besoin Global de Solvabilité (BGS) est mesuré. C'est le besoin de fonds propres de la Mutuelle pour mener à bien sa stratégie, en toute sécurité, même en cas d'environnement défavorable. Le suivi du BGS permet d'assurer le respect des engagements pris sur la durée en prenant en compte les marges de sécurité nécessaires.

Ainsi, le Conseil d'Administration fixe les hypothèses retenues dans les projections qui sont réalisées par les équipes. Le Conseil d'Administration apprécie l'adéquation entre les résultats qui lui sont présentés et sa tolérance au risque. Si les résultats font apparaître un risque de dépasser les seuils de tolérance alors la gestion des risques propose au Conseil d'Administration, des règles de management palliatives afin de rester à l'intérieur des limites fixées.

L'ORSA donne lieu à écriture d'un rapport validé par le Conseil d'Administration puis envoyé à l'ACPR. Le processus ORSA se déroule d'avril à septembre.

Le rapport ORSA est réalisé au moins une fois par an et validé par le Conseil d'Administration.

La France Mutualiste peut être amenée à réaliser un processus ORSA de manière ponctuelle suite à certains événements définis dans la politique ORSA.

Aussi, la Mutuelle détermine ses propres besoins de solvabilité en tenant compte de son propre profil de risque.

B.4 SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

Le système de contrôle interne et de gestion des risques opérationnels de La France Mutualiste repose sur trois niveaux de contrôle.



Le premier et le second niveau de contrôle forment le dispositif de contrôle permanent de La France Mutualiste. Le troisième niveau du système de contrôle interne est mis en œuvre par l'audit interne.

Le système de contrôle interne vise à fournir une assurance raisonnable concernant :

- l'identification et l'évaluation de l'ensemble des risques opérationnels auxquels est exposée La France Mutualiste,
- la pertinence et l'efficacité des opérations,
- la fiabilité de l'information financière et non financière,
- le respect des lois et des règlements, des politiques et des procédures internes,
- le déploiement des plans d'actions hiérarchisés permettant de réduire le niveau d'exposition sur les risques jugés inacceptables par La France Mutualiste,
- l'efficacité et la réalité des procédures de contrôles de 1^{er} niveau déployées.

Le premier niveau de contrôle interne est constitué par les directions métiers et support.

Son périmètre de responsabilité est le suivant :

- définition des procédures et des contrôles permettant de maîtriser ses opérations,
- réalisation des contrôles permettant de s'assurer que chaque collaborateur se conforme aux règles et procédures clairement définies, écrites et connues,
- définition du niveau de maîtrise de ses activités.

Chaque direction / département / service doit décliner la politique de « gestion des risques opérationnels et de contrôle interne » validée par le Conseil d'Administration dans le cadre

d'un plan de déploiement défini annuellement par le département du contrôle interne.

Chaque direction / département / service est responsable de la gestion de ses risques opérationnels, de la mise en œuvre de son contrôle interne de 1^{er} niveau et de la bonne application de cette politique.

Le deuxième niveau de contrôle interne est constitué par le département du contrôle interne qui est en charge de la définition et du déploiement du système de gestion des risques opérationnels et de contrôle interne.

Son périmètre de responsabilité est le suivant :

- définition et conception du système de contrôle interne de premier et second niveau,
- réalisation / mise à jour des cartographies des risques opérationnels,
- suivi des plans d'actions de réduction des risques opérationnels,
- suivi des incidents et des actions identifiés,
- réalisation du plan de contrôle permanent (supervision du plan de contrôle de premier niveau / réalisation du plan de contrôle de second niveau),
- réalisation du reporting et du suivi des risques opérationnels auprès des instances de gouvernance.

Le département du contrôle interne accompagne les directions / départements / services dans la mise à jour des évaluations des risques et des dispositifs de maîtrise. Il vérifie la cohérence globale des résultats et le respect de la méthodologie.

Le département du contrôle interne prend en compte régulièrement les résultats des travaux (cartographies, résultats des contrôles de premier niveau et de second niveau, base incidents), les audits, les directives de la direction générale, du Comité d'audit et des risques, du Conseil d'Administration ainsi que les évolutions réglementaires afin de faire évoluer sa vision des risques opérationnels.

Le département du contrôle interne est en charge de répondre aux besoins de reporting de la gouvernance et des directions / départements / services. Ces états sont communiqués et présentés au Comité d'audit et des risques ainsi qu'au Conseil d'Administration.

Afin de préserver sa capacité à réaliser des contrôles de second niveau impartiaux, le département du contrôle interne ne définit pas de procédures de contrôle de premier niveau ou de mise en conformité.

Protection des données :

Entré en application le 25 mai 2018, le Règlement européen sur la protection des données (RGPD) a entraîné la création d'un poste de Délégué à la Protection des données (Data Protection Officer , DPO) rattaché au département contrôle interne.

Ses travaux ont notamment porté sur l'identification des traitements des données personnelles (au format souhaité par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)), des mentions réglementaires concernant les documents et communications ainsi que des mesures de sécurité des données (accès, confidentialité, cryptage), aussi bien de la Mutuelle, que des sous-traitants.

La Mutuelle s'est dotée d'une politique de confidentialité disponible sur son site internet. Le délégué à la protection des données est également en charge du suivi des demandes des adhérents lorsque celles-ci sont en lien avec la protection des données.

Ces travaux sont réalisés en lien notamment avec la direction des systèmes d'information, la direction régionale des ventes, la direction marketing internet communication ainsi que du département conformité.

Mise en œuvre de la fonction clé « Conformité » :

Parallèlement aux travaux du contrôle interne, sur les risques spécifiques à la conformité, le département conformité accompagne les directions / départements / services dans la mise à jour des évaluations des risques de conformité et des dispositifs de maîtrise. La fonction met en place un plan de contrôle, couvrant l'intégralité des obligations réglementaires de la Mutuelle, concernant tant les activités d'assurance que de la gestion courante.

Le département conformité est en charge de répondre aux besoins de reporting de la gouvernance et des directions / départements / services. Ces états sont communiqués et présentés au Copil fonction clé, au Comité d'audit et des risques, au Conseil d'Administration.

Le contrôle de troisième niveau est assuré par la fonction audit interne qui réalise des audits ponctuels selon le plan d'audit fixé en accord avec le Conseil d'Administration.

B.5 FONCTION CLE AUDIT INTERNE

Les auditeurs relevant de l'audit interne sont placés sous l'autorité du Directeur général de La France Mutualiste et n'exercent aucune autre fonction ou activité opérationnelle au sein de La Mutuelle, conformément à la réglementation. Le responsable de la fonction clé Audit interne est également membre du Comité exécutif de la Mutuelle et membre permanent du Comité d'audit et des risques dont elle est le secrétaire.

L'indépendance de la fonction audit interne est rappelée à minima une fois par an au Conseil d'Administration à travers le Comité d'audit et des risques lors de la présentation des documents ci-dessous :

- la politique d'audit interne,
- le plan d'audit annuel,
- le bilan d'audit.

La fonction audit interne de la Mutuelle intervient dans le cadre d'un plan pluriannuel d'audit. Elle dispose de l'autonomie opérationnelle pour mener à bien ses missions. Elle peut notamment accéder librement à l'ensemble des informations et documents de la Mutuelle, de même qu'elle peut s'entretenir et échanger librement avec les collaborateurs de la Mutuelle ainsi qu'avec les membres du Comité d'audit et des risques.

Le plan pluriannuel d'audit a été mis à jour à la fin de l'exercice 2018 en tenant compte des nouvelles orientations stratégiques de la Mutuelle. Ce plan est décliné à chaque exercice en plan annuel d'audit, lequel est validé par le Comité d'audit et des risques puis présenté en Conseil d'Administration.

B.6 FONCTION CLE « ACTUARIELLE »

Le responsable de la fonction clé « Actuarielle » est le Directeur financier de La France Mutualiste.

Chaque année la fonction clé « Actuarielle » doit présenter au Conseil d'Administration, qui le valide, un rapport actuariel portant sur les sujets suivants :

- politique de souscription,
- politique de réassurance,
- provisionnement.

La politique de souscription vise à la maîtrise de risques tels que l'adéquation économique entre les frais prélevés sur les contrats et le profil des populations souscriptrices (qui conditionnent les niveaux de versements et la durée probable de détention des contrats).

A ce stade, dans un esprit mutualiste, la Mutuelle n'interdit pas les contrats investis à 100% sur le fonds en euros, mais propose dans le cadre du relevé d'information et de l'appétence aux risques différents profils d'investissements : prudent, équilibré ou dynamique.

La politique de réassurance n'est pas à ce stade un sujet majeur pour la Mutuelle.

En effet, compte-tenu de son profil de risque actuel, la Mutuelle a décidé de ne faire appel à la réassurance que marginalement.

L'obtention, en septembre 2018, de l'agrément pour opérer des activités non-vie maladie et accident relevant des branches 1 et 2 amènera la Mutuelle à utiliser la réassurance lors de leur mise en œuvre..

Concernant les questions relatives au provisionnement, le rapport de la fonction actuarielle se prononce sur le caractère prudent du niveau de provisions. Il identifie le cas échéant des pistes d'améliorations futures de la méthodologie de calcul. Les diligences menées ne remettent pas en cause la suffisance et la fiabilité des provisions.

Un certain nombre d'améliorations ont été portées au calcul, en réponse notamment aux remarques de l'ACPR :

- la documentation de l'ensemble du processus de calcul,
- la justification et la documentation des hypothèses choisies notamment sur les frais, les lois de décès et les lois de rachats,
- certains aspects de modélisation,
- des études de sensibilité ont été réalisées pour déterminer l'impact potentiel de chaque hypothèse.

Cet effort sera poursuivi en 2019, en particulier dans le cadre du projet sur la qualité des données.

B.7 SOUS-TRAITANCE

La France Mutualiste fait appel à des sous-traitants et des prestataires dans le cadre de certaines activités et fonctions opérationnelles déléguées.

La politique de sous-traitance a pour objet de définir les objectifs, les grands principes de gestion de la sous-traitance au sein de La France Mutualiste, les rôles et responsabilités des différents acteurs ainsi que les processus et procédures de reporting.

Dans sa politique, la Mutuelle a intégré une présentation des éléments sur lesquels elle se base pour déterminer si une fonction ou une activité est considérée comme critique ou importante.

La politique précise que les activités de sous-traitance sont suivies par les directions opérationnelles concernées et que le risque est suivi par :

- le département contrôle interne pour les risques opérationnels,
- la fonction clé « Gestion des Risques » pour les autres risques.

La politique de sous-traitance est intégrée à la politique de gestion des risques. Elle est revue au moins une fois par an par le Conseil d'Administration.

Les activités ou fonctions, liées aux activités d'assurance de la Mutuelle, sous-traitées et considérées comme importantes ou critiques (STIC) (risques résiduels après mise en place de dispositifs de réduction des risques) sont les suivantes :

Activité ou fonction opérationnelle STIC ⁽¹⁾	Détail de la prestation fournie	Ressort territorial
La gestion des Organismes de Placement Collectif (OPC)	Gestion de la poche actions cotées via des OPC (Organismes de Placement Collectif) dédiées à La France Mutualiste	France

Archivage papier	Novarchive est gestionnaire de l'archivage papier de LFM	France
Délégation de gestion	La Mutuelle centralise le standard téléphonique et la prise de rendez-vous au sein de sa filiale Media Courtage.	France

⁽¹⁾ Sous-Traitance Importante et Critique

En ce qui concerne les investissements en valeurs mobilières de la Mutuelle, la sous-traitance de fonctions importantes concerne la délégation de gestion de la poche actions cotées à des sociétés de gestion de portefeuille via des OPC (Organismes de Placement Collectif) dédiés à La France Mutualiste.

En 2018, six sociétés de gestion de portefeuilles sont concernées. Elles sont toutes établies en France, régulées par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et n'ont aucun lien capitalistique avec La France Mutualiste.

La Mutuelle a également fait le choix de déléguer à un cabinet externe la gestion administrative et technique d'une partie de son patrimoine immobilier (environ 10%).

Enfin, la Mutuelle centralise le standard téléphonique au sein de sa filiale Media Courtage. Le risque lié à cette activité fait l'objet d'un scénario spécifique dans le Plan de Continuité d'Activité (PCA) de la Mutuelle afin qu'une indisponibilité des services soit prise en charge rapidement en limitant les impacts pour les adhérents.

B.8 AUTRES INFORMATIONS

Conformément à la réglementation en vigueur, La France Mutualiste prend les dispositions nécessaires pour accroître la présence des femmes au sein de ses instances dirigeantes, notamment au sein du conseil d'administration.

C. PROFIL DE RISQUE

Le cœur du métier de La France Mutualiste consiste à prendre des risques, les mutualiser, les gérer, les atténuer dans l'intérêt de ses adhérents.

Ainsi, de nombreux risques décrits ci-dessous sont inhérents à l'activité de La France Mutualiste ainsi qu'à l'environnement économique et réglementaire dans lequel la Mutuelle exerce ses activités.

Les risques auxquels La France Mutualiste est soumise sont regroupés suivant les grandes catégories de risques définies dans la cartographie.

Les risques sont classés en risques quantifiables et non-quantifiables.

Les travaux sur le profil de risque permettent d'identifier les risques importants pour La France Mutualiste, c'est-à-dire ceux dont la réalisation pourrait altérer la solvabilité.

C.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION

Ce risque classé dans la catégorie risque d'assurance correspond au risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification, de provisionnement et de niveau de dépenses permettant de gérer l'activité sur la durée.

Au 31/12/2018, la décomposition du SCR de souscription « Vie », selon la Formule Standard de Solvabilité 2, est la suivante :

- Avec 101.8M€ de SCR, le risque de frais représente 65% du risque de souscription ;
- Avec 40.4M€ de SCR, le risque de longévité représente 26% du risque de souscription ;
- Avec 12,0M€ de SCR, le risque de rachat représente 8% du risque de souscription ;
- Avec 2,7M€ de SCR, le risque de mortalité représente 2% du risque de souscription.

Au 31/12/2018, les provisions mathématiques et autres provisions techniques comptables de la France Mutualiste se répartissent de la manière suivante :

- 55% couvrent des produits soumis au risque de longévité et au risque de mortalité,
- 38% couvrent des produits d'épargne avec garantie de rachat,
- 3% couvrent des produits d'assurance en unités de compte,
- 4% représentent des provisions diverses dont les provisions pour participation aux excédents qui seront affectées aux adhérents dans les années futures.

Les provisions du fonds en euros des adhérents sont protégées par une garantie annuelle du capital et des intérêts acquis (effet « cliquet »).

La stratégie de développement de La France Mutualiste inscrite dans le plan « Horizon 2022 » a pour but d'assurer le renouvellement de la population des adhérents par des souscriptions d'adhérents plus jeunes, afin d'entamer un rajeunissement progressif de l'âge moyen des contrats.

Pour des raisons historiques, la population adhérente de La France Mutualiste est très stable, fortement concentrée sur certaines tranches d'âges et de composition majoritairement masculine.

La population des adhérents est constituée pour un peu plus d'un tiers d'adhérents de moins de 70 ans, d'un peu moins de 30% ayant entre 70 et 80 ans, et le reste ayant plus de 80 ans. Cette population est très fidèle, les rachats sont donc très faibles.

Par ailleurs, le taux de réemploi des capitaux décès (plus de 40% en 2018) est très important.

Compte tenu des caractéristiques de la population des adhérents, La France Mutualiste est amenée à surveiller en priorité certains indicateurs dans l'activité de souscription.

■ **Le suivi de la longévité dans les garanties de type retraite / mortalité dans les garanties décès**

Les hypothèses retenues dans le tarif et la constitution des provisions doivent être en accord avec la mortalité réelle de la population assurée.

La France Mutualiste effectue un suivi régulier de son exposition aux risques de mortalité / longévité via des études actuarielles notamment sur les portefeuilles de rentes. Cela permet de détecter les éventuelles dérives et de prendre les mesures qui s'imposent.

La France Mutualiste est jusqu'à présent immunisée contre le risque de longévité. En effet, le portefeuille RMC exposé à ce risque offre également une couverture décès optionnelle qui permet une compensation entre ces deux risques.

En outre, La France Mutualiste dispose de couvertures de réassurance pour couvrir certains portefeuilles / risques spécifiques, telles que le doublement du capital décès de la RMC en cas de décès en opération extérieure.

■ **Le suivi des rachats dans les produits d'épargne**

Le suivi des rachats vise à détecter des augmentations tendanciennes ou conjoncturelles du taux des rachats des contrats.

Une éventuelle recrudescence des rachats est estimée comme peu probable compte tenu de la fidélité et l'attachement des adhérents aux valeurs portées par La France Mutualiste ainsi que la qualité de la rémunération des contrats sur longue période. De plus, les contrats de La France Mutualiste sont majoritairement souscrits dans une logique de transmission du patrimoine avec par conséquent des fluctuations de rachats assez limitées.

■ **Le suivi des dépenses (frais)**

Ce suivi vise à identifier si les frais auxquels La France Mutualiste doit faire face dérivent plus rapidement qu'attendu dans les projections pluriannuelles sous l'impact de dépenses non prévues ou insuffisamment estimées, en lien avec l'inflation sur le moyen terme.

Dans la pratique, ce risque de dérive est bien maîtrisé et La France Mutualiste dispose de leviers d'actions notamment à travers la planification pluriannuelle, la fixation et la surveillance des budgets annuels par le contrôle de gestion.

■ **Mesures de sensibilité aux variables de risque**

La France Mutualiste mesure sa sensibilité au risque de souscription en calculant régulièrement l'impact de la variation des facteurs de risques sur ses fonds propres et son capital de solvabilité requis.

Les tests de sensibilité réalisés sur la situation à fin 2018 montrent que la solvabilité et la sécurité de la Mutuelle sont très peu affectées par ces scénarios et que ses ratios de couverture demeurent supérieurs aux exigences dans les trois tests réalisés.

C.2 RISQUE DE MARCHÉ

Le cœur de métier de La France Mutualiste la conduit à recevoir des primes qui seront placées durant de longues années afin d'assurer le service des prestations attendues par les adhérents : rentes, capitaux décès, échéances, etc.

Par nature, la Mutuelle gère des volumes d'actifs importants qui couvrent les engagements pris vis-à-vis des adhérents.

Au 31/12/2018, la décomposition du SCR Marché, selon la Formule Standard de Solvabilité 2, est la suivante :

- Avec 213,5M€ de SCR, le risque de spread représente 36% des risques de marché ;
- Avec 159,2M€ de SCR, le risque immobilier représente 27% des risques de marché ;
- Avec 115,7M€ de SCR, le risque action représente 19% des risques de marché ;
- Avec 91,2M€ de SCR, le risque de taux représente 15% des risques de marché,
- Avec 18,4M€ de SCR le risque de change représente 3% des risques de marché ;
- Avec 0,2M€ de SCR, le risque de concentration représente moins de 1% des risques de marché.

En volume d'exposition, le risque de marché apparaît comme le plus important. La France Mutualiste a mis en place des équipes, des processus, procédures, ainsi que des limites spécifiques pour identifier, mesurer et maîtriser le risque de marché.

Le risque de maintien des taux à un niveau bas durant de longues années a été identifié comme un risque significatif car il pourrait conduire à terme à une forte baisse du taux de rendement courant des actifs. La diversification des actifs permet d'atténuer ce risque en variant les sources de rendement futur.

Le taux de couverture des exigences de fonds propres tel que défini par la formule standard (cf. partie E « Gestion du capital ») est étroitement lié à l'évolution des marchés financier et immobilier. La couverture des exigences de fonds propres fait l'objet d'une surveillance très fréquente et de mesures de sensibilité afin de prendre toute décision éventuellement nécessaire.

■ Les expositions sur les actifs de taux

Le risque sur les actifs de taux pourrait se matérialiser pour la Mutuelle de plusieurs manières :

- un risque de remplacement lié à un contexte durable de taux bas : effet des taux bas sur le taux de rendement futur du portefeuille. Une période longue de taux bas conduit mécaniquement à une baisse des taux de rendement des actifs, hors impact des éventuelles réalisations de plus-values,
- un risque de défaut des émetteurs, ce qui ne permettrait pas à ces derniers d'assurer leurs engagements de paiement des coupons puis du remboursement du principal.

Afin de limiter les impacts sur le taux de rendement de l'actif en période de baisse durable des taux d'intérêt, la Mutuelle cherche à lisser les échéances obligataires par année pour ne pas dépendre d'une seule « date » de réinvestissement. Cette politique d'intervention régulière sur le marché permet de diminuer l'impact de certaines années et maintenir un taux de rendement correspondant à une moyenne des taux observés sur une période longue.

Dans un tel contexte, le niveau de provision pour participation aux excédents constitué ainsi que le montant de plus-values latentes sur les actifs permettent à la Mutuelle de faire face à ses engagements vis-à-vis des adhérents.

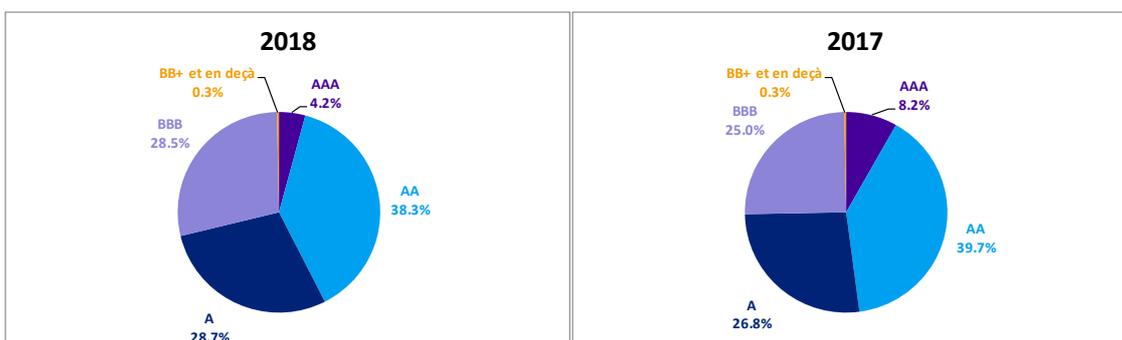
De plus, la gestion financière de la Mutuelle maintient le niveau de liquidité suffisant pour payer les prestations des mois à venir et ne pas avoir à vendre des actifs en période défavorable.

En cas de hausse brutale des taux, seuls les produits d'épargne seraient éventuellement rachetables par les adhérents de la Mutuelle. Le fait d'avoir lissé les échéances des

remboursements d'obligations permet, dans un contexte de hausse des taux, de pouvoir disposer de suffisamment de liquidité et de pouvoir céder des titres de maturité proche pour limiter l'impact de valorisation et réinvestir à des taux plus favorables tout en satisfaisant aux éventuelles demandes de rachats.

Le risque de défaut des émetteurs est surveillé et maîtrisé en continu par des limitations concernant les notations admises à l'achat et une surveillance constante de l'évolution de ces notations. Dans le portefeuille de La France Mutualiste, les produits de taux bénéficient d'une notation dite de catégorie « Investment grade » (ou émetteurs de « bonne qualité ») à hauteur de plus de 99.7% (notation au moins égale à BBB-).

Les graphiques suivants comparent la répartition par notation des produits de taux de la Mutuelle au 31/12/2018 et au 31/12/2017, par classe de notation. Nous constatons une progression des émissions A et BBB liée au remboursement de titres mieux notés et au réinvestissement dans des émissions d'entreprises étant donné la faiblesse des taux de marchés sur les meilleurs émetteurs (0.24% au 31/12/2018 pour les emprunts 10 ans allemands notés AAA).



Le portefeuille obligataire de La France Mutualiste demeure principalement constitué de titres « Investment grade » dont près de 70% ayant une notation supérieure à A. Le risque de dégradation est surveillé en permanence afin de conserver la qualité du portefeuille.

Les graphiques ci-dessous représentent la répartition du portefeuille obligataire de La France Mutualiste au 31/12/2018 et au 31/12/2017 par grand secteur :



L'évolution du portefeuille d'investissements traduit également la diversification du portefeuille géré en direct. Le portefeuille se développe vers les obligations d'entreprises et d'établissements financiers (de 57,8% en 2017 à 60,5% en 2018) étant donné les niveaux constatés sur les émetteurs souverains (aux rendements faibles) du fait des achats de la BCE menés dans le cadre de sa politique de *quantitative easing*.

Ces niveaux sont conformes aux limites d'exposition aux risques inscrites dans la politique de gestion financière, validée par le Conseil d'Administration.

Pour maîtriser et maintenir la qualité des émetteurs en portefeuille, trois règles de gestion ont été retenues :

- investir dans des signatures de qualité. Cette qualité est appréciée via les notations attribuées par les agences spécialisées. La France Mutualiste investit en conséquence dans des titres dont le *rating* est au moins égal à BBB- « *investment*

grade » chez l'une des trois agences de notations (S&P, Moody's, Fitch),

- limiter les concentrations au sein du portefeuille à 3% de la valeur de marché du patrimoine lorsque l'émetteur est noté A- ou plus, à 1.5% sinon,
- diversifier les émetteurs ;

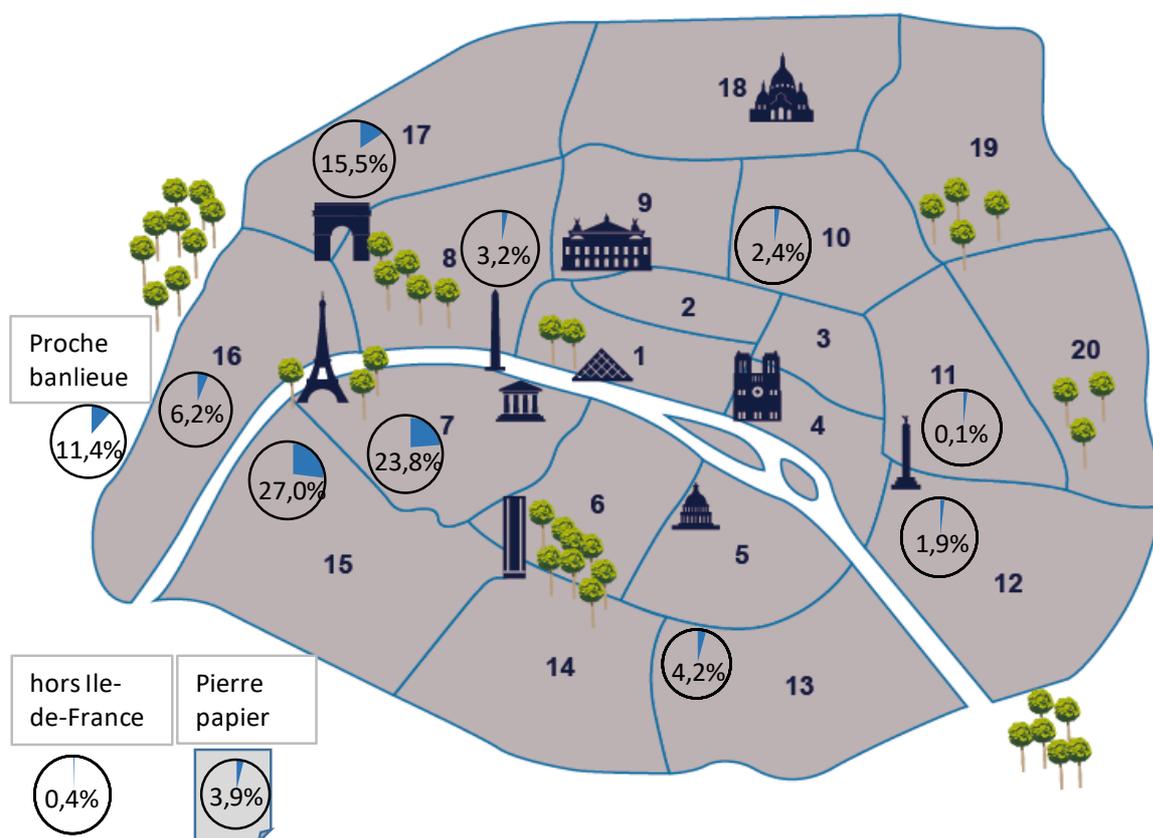
■ Les expositions sur les actifs immobiliers

Le risque immobilier peut résider soit :

- dans un effritement des prix durant plusieurs années dans une hypothèse de contexte économique durablement peu favorable,
- dans une baisse plus ponctuelle et plus forte des valorisations, pour des immeubles de moins bonne qualité en termes d'emplacement ou de construction.

D'une part, la Mutuelle est protégée contre ce risque du fait de son niveau de plus-values latentes à plus de 80%.

D'autre part, ce risque paraît peu significatif pour La France Mutualiste compte tenu de la qualité du patrimoine présenté ci-dessous.



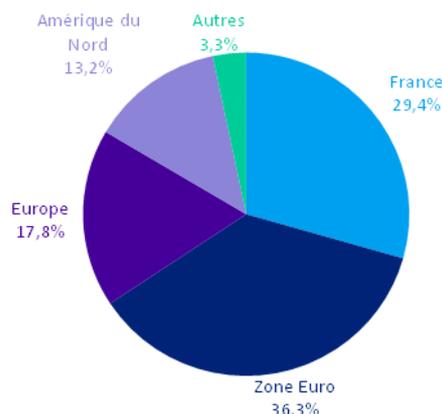
Le parc immobilier de la Mutuelle est **majoritairement composé d'immeubles résidentiels situés à Paris et proche banlieue (Boulogne, Neuilly-sur-Seine et Sèvres)**. Les biens détenus en régions sont des locaux mis à disposition des agences commerciales.

La plus grande partie du patrimoine est située dans les arrondissements traditionnellement considérés comme des emplacements de prestige ou de grande qualité.

■ Les expositions sur les actions

Le portefeuille actions, confié à des sociétés de gestion externes sélectionnées par La France Mutualiste, est géré, sous son contrôle, au travers d'OPC dédiés. Les portefeuilles se caractérisent par une grande diversification géographique et sectorielle (règles OPCVM).

La Mutuelle est protégée contre le risque de dépréciation du fait de son niveau de plus-values latentes à plus de 18% et les possibilités offertes de faire couvrir les fonds.



■ La gestion de la dispersion des risques sur le portefeuille global

Le risque de concentration pourrait résulter soit d'un manque de diversification de son portefeuille d'actifs, soit d'une exposition importante au risque de défaut d'un seul émetteur de valeurs mobilières ou d'un groupe d'émetteurs liés.

La France Mutualiste gère le risque de concentration par :

- la répartition des investissements sur différentes classes d'actifs : l'allocation stratégique d'actif revue annuellement et validée par le Conseil d'Administration,
- des limitations par émetteurs,
- une surveillance des concentrations par secteur d'activité, géographique, etc.

Les résultats des tests montrent que le taux de couverture du SCR de la Mutuelle est assuré dans tous les tests de sensibilité.

C.3 RISQUE DE CREDIT

Le risque de crédit classé dans la catégorie risque financier reflète les pertes que pourrait entraîner le défaut ou la détérioration de la qualité de crédit des contreparties et débiteurs de La France Mutualiste.

Le « risque de contrepartie » est couvert par les contrats d'atténuation des risques (tels que les titrisations et les instruments dérivés), la trésorerie et les créances sur des intermédiaires ainsi que tout autre risque de crédit ne relevant pas du « risque lié à la marge » ou risque de *spread*.

Ce risque n'est pas classé en risque important par La France Mutualiste.

Le montant du SCR de contrepartie, selon la Formule Standard de Solvabilité 2, est de 21,8M€, représentant moins de 4% du SCR global de la Mutuelle.

C.4 RISQUE DE LIQUIDITE

Le risque de liquidité est le risque de ne pas pouvoir vendre des actifs à un prix de marché en cas de nécessité.

Des règles ont été établies afin de maîtriser le risque de liquidité :

- montant minimal des disponibilités correspondant à environ deux échéances de rente,

- lissage des maturités obligataires,
- taille minimale des souches obligataires,
- ratio d'emprise des souches obligataires et des fonds ouverts.

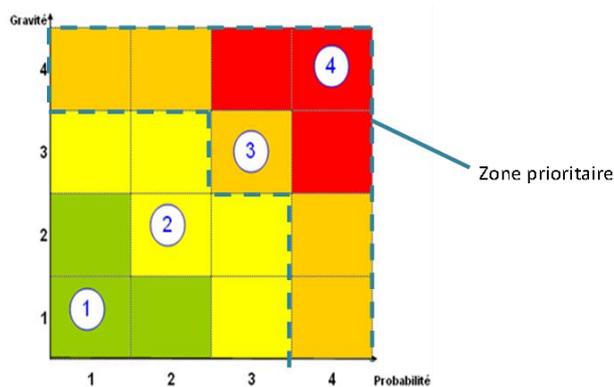
Ce risque est classé comme très faible compte tenu de la part des passifs non rachetables et du profil des adhérents porteurs de contrats d'épargne rachetables.

C.5 RISQUE OPERATIONNEL

Ces risques sont définis comme le risque de pertes dues à une inadéquation ou à une défaillance des procédures, du personnel et des systèmes internes, ou à des événements externes.

Chaque risque opérationnel est identifié dans la cartographie des risques opérationnels et est associé à une typologie de risque.

Les risques opérationnels identifiés sont évalués en fonction de leur probabilité d'occurrence et leur gravité, ce qui permet d'en déduire leur criticité :



Sont ainsi évalués les risques bruts et résiduels c'est-à-dire après actions d'atténuation.

Les risques opérationnels demeurant élevés en cotation résiduelle, soit dans la zone prioritaire donnent lieu, quand cela est pertinent, à des préconisations et à la mise en œuvre de plans d'actions visant à les réduire dans un délai raisonnable.

La France Mutualiste a également mis en place un système de déclaration et de gestion des incidents qui permet de :

- identifier / tracer / historiser les risques avérés,
- s'assurer de la pertinence de la cartographie des risques opérationnels et des évaluations effectuées.

La mise à jour des cartographies des risques opérationnels est réalisée a minima annuellement sur la base :

- d'une actualisation de l'évaluation des risques (évolution de l'organisation, de produits, canaux de distribution, partenariats, etc...),
- des résultats des contrôles de premier niveau,
- des résultats des contrôles de second niveau,
- des incidents survenus et déclarés (base incidents).

Pour couvrir l'ensemble des risques identifiés, le besoin en capital relatif au risque opérationnel est calculé selon la formule standard. Le SCR opérationnel au 31/12/2018 est stable à 7% du besoin en capital global de la Mutuelle.

C.6 AUTRES RISQUES IMPORTANTS

Les autres risques importants (pouvant altérer la solvabilité de la Mutuelle) sont les risques stratégiques, liés à la réalisation des objectifs stratégiques, ils sont suivis dans la gouvernance de la Mutuelle et partagés avec le Conseil d'Administration.

Les risques externes les plus importants sont le risque réglementaire, et ses conséquences (fiscalité et évolution de la réglementation).

C.7 AUTRES INFORMATIONS

Aucune autre information importante portant sur le profil de risque de La France Mutualiste n'est à mentionner.

D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

La valorisation à des fins de solvabilité présente les différents postes du bilan prudentiel, actif et passif, leur décomposition en lignes réglementaires (Code d'Identification par Classe (CIC) à l'actif et par ligne d'activité (Line of Business – LoB) au passif) et leur comparaison avec la valorisation dans le bilan comptable.

D.1 ACTIFS

D.1.1 Valorisation des actifs

Le tableau ci-dessous présente par catégorie réglementaire les valorisations comptables et prudentielles. Dans le bilan comptable, la valorisation retenue est le coût historique amorti et coupons courus inclus. Dans le bilan prudentiel, la valorisation retenue est la valeur de marché coupons courus inclus ou valeur d'estimation dans le cas de l'immobilier.

en k€

Catégories d'actifs	CIC	Valorisation prudentielle	Valorisation comptable	Ecart	Ecart en %
Obligations souveraines	1	1 336 246	1 093 396	242 850	0
Obligations d'entreprises	2	4 726 357	4 416 411	309 946	7,0%
Actions	3	38 542	33 209	5 334	0
Fonds d'investissement	4	1 725 555	1 443 739	281 816	19,5%
Titres structurés	5	300 838	286 986	13 853	0
Trésorerie et dépôts	7	337 839	337 839	0	0,0%
Prêts et Prêts Hypothécaires	8	-45 736	-45 736	0	0
Immobilisation corporelles	9	791 839	304 824	487 015	159,8%
Total hors UC		9 211 480	7 870 666	1 340 814	0

Les écarts les plus importants portent sur la classe 9, immobilier en direct (Immobilisation corporelles) et reflètent les plus-values latentes constituées depuis parfois de longues années. L'immobilier détenu en SCI est classé en classe 4 (fonds d'investissement), au même titre que les OPC en valeurs mobilières.

Les écarts de valorisation en actions reflètent la hausse des marchés alors que les plus-values latentes sur les obligations découlent de la forte baisse des taux observée depuis plusieurs années.

Les méthodes de valorisations retenues sont décrites ci-après pour les principales classes d'actifs.

D.1.2 Actif général

Les actifs sont présentés par grandes classes ci-après :

■ Obligations souveraines (CIC 1) et d'entreprises (CIC 2)

Les valorisations retenues pour les obligations correspondent aux valeurs de marché publiés sur Bloomberg selon la « politique de valorisation » définie en accord avec les commissaires aux comptes.

■ Actions (CIC 3)

Les actions sont en quasi-totalité détenues au travers de fonds d'investissement dédiés pour les actions cotées) et de FCPI (*private equity*) qui sont classés dans la catégorie CIC 4.

■ **Fonds d'investissement (CIC 4)**

En termes de valorisation, les fonds d'investissement se répartissent en grandes catégories :

- les fonds dédiés et les fonds ouverts d'actifs cotés,
- les SCI « internes » destinées à gérer une partie du patrimoine immobilier de la Mutuelle,
- les fonds d'actifs non cotés (immobilier, dettes privées, ou capital investissement).

Pour les OPC dédiés et les fonds ouverts, les instruments financiers sont valorisés à leur cours de bourse suivant les modalités précisées par les sociétés de gestion.

Les instruments financiers, dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé, sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au Commissaire Aux Comptes (CAC du fonds) à l'occasion de ses contrôles.

Pour les SCI internes, un valorisateur des biens immobiliers détenus, agréé par l'ACPR, est missionné. A partir de cette valorisation et des éléments comptables, La France Mutualiste estime la valorisation de la part de chaque SCI. Les comptes de chaque SCI sont validés par un commissaire aux comptes et chaque part de SCI est valorisée par un expert externe. La Mutuelle s'assure ensuite de la correspondance des deux sources de valorisation.

Pour les fonds non cotés, la dernière valorisation connue est retenue comme valorisation Solvabilité 2. Cette dernière est ajustée des mouvements intervenus (appels de fonds, remboursements, dividendes...) entre la date de valorisation et la date d'arrêté.

Les principaux produits structurés détenus par La France Mutualiste sont des Bons à Moyen Terme Négociables (BMTN) qui donnent lieu à une double cotation. Deux valorisateurs indépendants fournissent mensuellement une estimation du cours de ces produits. La Mutuelle retient la moyenne des deux.

■ **Trésorerie et dépôts (CIC 7)**

Les dépôts étant mobilisables à tout instant à leur coût historique, ils sont valorisés à ce dernier augmenté de l'éventuelle capitalisation des intérêts.

■ **Prêts et prêts hypothécaires (CIC 8)**

La valorisation retenue est égale à la valeur comptable majorée des intérêts courus du prêt. Il s'agit des avances sur contrat (43.6M€).

La dette due à la Bred dans le cadre du prêt de titres est également présente ici pour 50M€.

■ **Immobilisations corporelles (CIC 9)**

Les immobilisations corporelles contiennent essentiellement les immeubles détenus en direct.

Les principes de valorisation sont les suivants :

- un expert indépendant agréé par l'ACPR,
- une expertise quinquennale actualisée annuellement,
- un contrôle en interne par les spécialistes immobiliers : contrôle de cohérence, contrôle de la rotation et de la qualité des experts externes.

D.1.3 Actifs en représentation des unités de compte

Il s'agit d'Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), la valorisation retenue est celle fournie par la société de gestion.

D.1.4 Autres actifs

Le poste « autres actifs » (actifs hors placements) a été repris en valeur comptable à l'exception des actifs intangibles pour lesquels la valeur est fixée à 0 dans le bilan prudentiel, contre 174k€ dans le bilan social.

D.2 PROVISIONS TECHNIQUES

Les contrats de La France Mutualiste se décomposent en trois lignes d'activité (*Lines of Business* ou « LoB » selon la terminologie européenne de Solvabilité 2) :

- LoB 30 (contrats avec participation aux excédents) : produits d'épargne monosupport, fonds € et fonds en attente des produits multisupport, primes périodiques, Retraite Mutualiste du Combattant,
- LoB 31 (contrats en UC) : fonds UC des produits multisupport,
- LoB 32 (autres contrats d'assurance vie) : garantie plancher.

Au 31/12/2018, les provisions techniques se décomposent comme suit :

[K€]	8 441 972,1	8 440 679,8	130 812,1
Lignes d'activité	Meilleure Estimation brute de réassurance	Meilleure Estimation nette de réassurance	Marge pour Risque RM
LoB 30(Assurance vie euro)	8 155 501,8	8 154 209,5	100 812,0
LoB 31 (UC)	283 897,0	283 897,0	30 000,1
LoB 32 (garantie plancher)	2 573,3	2 573,3	0,0

La meilleure estimation définie dans les textes réglementaires correspond à la valeur actuelle attendue des flux de trésorerie futurs, comprenant les prestations (rentes versées, rachats éventuels, termes, capitaux découlant des décès) et les frais qui seront supportés par La France Mutualiste afin de gérer les contrats et payer ces prestations.

Les provisions techniques présentées dans les comptes sociaux sont calculées conformément à la réglementation française.

Le calcul de la meilleure estimation Solvabilité 2 (Best Estimate ou BE) a été effectué en calculant la moyenne des flux de trésorerie futurs pondérés par leur probabilité, compte tenu de la valeur temporelle de l'argent (valeur actuelle attendue des flux de trésorerie futurs), estimée sur la base de la courbe des taux sans risque pertinents.

Ce montant est obtenu avec la courbe des taux sans risque avec correction pour volatilité. Il est considéré que les flux de trésorerie pris en compte sont les flux à destination des assurés et les frais générés par la gestion des contrats.

D.3 AUTRES PASSIFS

Les autres passifs, de montant limité, sont valorisés à leur montant comptable.

D.4 METHODES DE VALORISATION ALTERNATIVES

Les méthodes de valorisation alternatives concernent :

- l'immobilier détenu en direct ou à travers des SCI (respectivement code CIC 9 et CIC 4),
- les produits structurés (code CIC 5),
- les valeurs mobilières non cotés (une partie du code CIC 4).

Les modalités de valorisation ont été décrites dans le paragraphe D1.

D.5 AUTRES INFORMATIONS

Aucune autre information importante concernant la valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité n'est à mentionner.

E. GESTION DU CAPITAL

La France Mutualiste utilise la formule standard de la réglementation Solvabilité 2. Les résultats de cette formule montrent que les exigences en termes de fonds propres sont remplies.

Les niveaux de solvabilité requis passent de 493M€ à 554M€, les fonds propres prudentiels passent de 843M€ à 964M€, entre 2017 et 2018.

De ce fait, le taux de couverture du SCR passe de 171% au 31/12/2017 à 174% au 31/12/2018.

La Mutuelle est donc bien au-dessus du taux de couverture réglementaire de 100%.

De plus, les fonds propres sont entièrement en niveau 1, niveau le plus prudent dans la classification réglementaire.

E.1 FONDS PROPRES

Les fonds propres éligibles à la couverture des exigences prudentielles sont calculés par écart entre :

- les actifs valorisés à leur meilleure estimation, c'est-à-dire la valeur de marché lorsqu'elle existe,
- et la meilleure estimation du passif qui se compose ainsi :
 - la valeur des engagements, essentiellement les meilleures estimations des engagements pris,
 - la marge pour risque,
 - les impôts différés et autres passifs.

Le tableau ci-dessous décrit le passage des fonds propres du bilan comptable, aux fonds propres prudentiels du bilan prudentiel.

Passage des fonds propres comptables aux fonds propres prudentiels fin 2018	Montant (en K€)
Fonds propres comptables	909 115,1
Ecart lié aux différences d'évaluation des actifs et passifs entre les états financiers (bilan comptable) et la valorisation à des fins prudentielles (bilan prudentiel)	54 774,1
Fonds propres prudentiels	963 889,1

Les fonds propres prudentiels sont réglementairement catégorisés en trois niveaux différents : ceux de La France Mutualiste sont à 100% en « tiers 1 », niveau de la meilleure qualité.

En accord avec les textes réglementaires, cela signifie que les fonds propres prudentiels sont disponibles immédiatement et sans limitations pour couvrir les engagements pris vis-à-vis des adhérents.

Les fonds propres prudentiels proviennent des réserves constituées progressivement depuis de nombreuses années et reflètent la gestion prudente à travers notamment le niveau de plus-values latentes.

E.2 CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS

Les exigences de fonds propres sont de deux niveaux :

- le SCR (*Solvency Capital Requirement* ou capital de solvabilité requis), qui constitue le niveau de fonds propres cible que devrait avoir la Mutuelle pour assurer une couverture « statistiquement » confortable des risques sur l'exercice à venir,
- le MCR (*Minimum Capital Requirement* ou montant minimum des capitaux des fonds propres), qui constitue le niveau minimum de fonds propres que doit avoir La France Mutualiste pour pouvoir continuer à mener son activité.

La France Mutualiste applique la formule standard prévue dans la réglementation Solvabilité 2, le tableau ci-dessous présente le détail des résultats par module de risque.

Module de risque de marché	Module de risque de souscription	Module de risque de contrepartie
Risque de marché	1 120 013	Risque de souscription
		254 773
		Risque de contrepartie
		21 766
Somme des boites de risque		1 396 551
Effet diversification		-181 048
BSCR		1 215 503
Risque opérationnel		38 080
Ajustement Impôts différés		-27 388
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques		-672 123
SCR		554 072

Au 31 décembre 2018, selon la classification de la formule standard, le besoin en capital provient en premier lieu de la gestion de ses investissements tant sur les marchés financiers qu'en immobilier. Le second besoin de fonds propres provient de l'activité de souscription de contrats.

Cette répartition des besoins de fonds propres résulte directement de son activité qui la conduit à porter des engagements sur des périodes très longues et à gérer les actifs mis en représentation de ces engagements pris vis-à-vis des adhérents.

Le tableau ci-dessous montre que ces deux niveaux de couverture sont assurés à fin 2018.

	31/12/2017	31/12/2018	Delta en %
Ratio de solvabilité	171,0%	174,0%	3,0%
Fonds propres éligibles	843 026,7	963 889,1	14,3%
Niveau 1	843 026,7	963 889,1	14,3%
Niveau 2			
Niveau 3			
SCR	493 044,9	554 072,3	12,4%

	31/12/2017	31/12/2018	Delta en %
Ratio de solvabilité	422,0%	454,0%	32,0%
Fonds propres éligibles	843 026,7	963 889,1	14,3%
Niveau 1	843 026,7	963 889,1	14,3%
Niveau 2			
Niveau 3			
MCR	199 788,7	212 307,4	6,3%

En 2018, le SCR s'élève à 554,1M€ et le taux de couverture Solvabilité 2 ressort à 174,0%.

Le MCR est quant à lui de 212,3M€. Le taux de couverture du MCR fin 2018 ressort à 454,0%.

E.3 UTILISATION DU SOUS-MODULE «RISQUE SUR ACTIONS» FONDE SUR LA DUREE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS

La France Mutualiste n'utilise pas le sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée, prévu à l'article 304 de la Directive. Cette option permet, sous certaines conditions, l'application d'un choc sur actions réduit par rapport au niveau imposé par la Formule Standard.

E.4 DIFFERENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODELE INTERNE UTILISE

La France Mutualiste n'utilise que la formule standard pour évaluer le capital de solvabilité requis (SCR). Par conséquent, aucune différence n'est à reporter dans le présent rapport.

E.5 NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS)

La France Mutualiste n'a pas constaté de manquement au capital minimum requis (MCR), ni de manquement grave au capital de solvabilité requis (SCR) sur la période de référence.

E.6 AUTRES INFORMATIONS

Aucune autre information importante concernant la gestion du capital n'est à mentionner.

ANNEXE

Glossaire

A

ACAV : Assurance à Capital Variable

ACPR : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution

ALM : Asset and Liability Management ou gestion actif-passif

AMF : Autorité des Marchés Financiers

B

BCE : Banque Centrale Européenne

BE : Best Estimate ou meilleure estimation possible

BEG : Best Estimate Garanti ou meilleure estimation garantie

BGS : Besoin Global de Solvabilité

BMTN : Bon à Moyen Terme Négociable

BSCR : Basic Solvency Capital Requirement ou capital de solvabilité requis de base

C

CA : Chiffre d'Affaires ou Conseil d'Administration

CAC : Commissaire Aux Comptes

CIC : Code d'Identification par Classe

CNIL : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés

D

DDA : Directive sur la Distribution d'Assurance

DG : Directeur général

DGA : Directeur général adjoint

DMR : Dispositif de Maitrise des Risques

DPO : Délégué à la Protection des Données (Data Protection Officer)

E

EIOPA : Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles ou European Insurance and Occupational Pensions Authority

EIRS : Evaluation Interne des Risques de la Solvabilité. Equivalent français de ORSA

ENS : Etats Nationaux Spécifique

ETP : Equivalent Temps Plein

F

FNMF : Fédération Nationale de la Mutualité Française

FP : Fonds Propres

FVC : Fonction Vérification de la Conformité

I

IARD : Incendie, Accidents et Risques Divers

IG : Investment grade : émetteurs de bonne qualité

IS : Impôts sur les Sociétés

IT : Intérêt Technique

L

LCB-FT : Lutte Contre le Blanchissement des capitaux et le Financement du Terrorisme

LFM : La France Mutualiste

LoB : Lines of Business

M

MCR : Minimum Capital Requirement ou montant minimum des fonds propres requis

MVL : Moins-Values Latentes

N

NAV : Net Asset Value, Fonds propre

O

OPC : Organisme de Placement Collectif

OPCVM : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières

ORSA : Rapport sur l'évaluation propre des risques et de la solvabilité (Own Risk and Solvency Assessment report). Equivalent anglais de EIRS.

P

PAE : Participation Aux Excédents

PM : Provision Mathématique

PPAE : Provision pour Participation
Aux Excédents

Private equity :Capital investissement

PMVL : Plus ou Moins-Value
Latentes

PVL : Plus-Value Latentes

Q

QDD : Qualité des Données

QRT : Quantitative Reporting
Template ou état quantitatif annuel et
trimestriel

R

Rating : Notation de la dette

RGPD : Règlement Européen sur la
Protection des Données

RM : Risk Margin ou Marge pou
Risque

RMC : Retraite Mutualiste du
Combattant

S

SCI : Société Civile Immobilière

SCR : Solvency Capital
Requirement ou capital de solvabilité
requis

SFCR : Solvency and Financial
Conditions Report ou rapport sur la
solvabilité et la situation financière

SIREN : Système Informatique pour
le Répertoire des Entreprises

SIRENE : Système Informatisé du
Répertoire national des Entreprises et des
Etablissements

STIC : Sous-Traitance Importante
et Critique

Spread : Ecart ou différentiel entre
deux taux

U

UC : Unités de Compte

V

VNC : Valeur Nette Comptable

Bilan – SE.02.01.16

MONTANTS EN KC		Valeur Solvabilité II
Actifs		C0010
Goodwill	R0010	
Frais d'acquisition différés	R0020	
Immobilisations incorporelles	R0030	.
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	.
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	14 244
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	9 062 596
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	777 595
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	32 933
Actions	R0100	5 609
Actions – cotées	R0110	.
Actions – non cotées	R0120	5 609
Obligations	R0130	6 363 441
Obligations d'État	R0140	1 336 246
Obligations d'entreprise	R0150	4 726 357
Titres structurés	R0160	300 838
Titres garantis	R0170	.
Organismes de placement collectif	R0180	1 725 555
Produits dérivés	R0190	.
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	157 462
Autres investissements	R0210	.
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	292 902
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	-45 736
Avances sur police	R0240	3 579
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	-49 315
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	.
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	1 292
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	.
Non-vie hors santé	R0290	.
Santé similaire à la non-vie	R0300	.
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	1 292
Santé similaire à la vie	R0320	.
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	1 292
Vie UC et indexés	R0340	.
Dépôts auprès des cédantes	R0350	.
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	8 827
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	.
Autres créances (hors assurance)	R0380	89 643
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	.
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	.
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	180 376
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	7 918
Total de l'actif	R0500	9 612 063

Passifs		Valeur Solvabilité II
Provisions techniques non-vie	R0510	.
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	.
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	.
Meilleure estimation	R0540	.
Marge de risque	R0550	.
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	.
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	.
Meilleure estimation	R0580	.
Marge de risque	R0590	.
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	8 258 887
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	.
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	.
Meilleure estimation	R0630	.
Marge de risque	R0640	.
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	8 258 887
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	8 158 075
Marge de risque	R0680	100 812
Provisions techniques UC et indexés	R0690	313 897
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	283 897
Marge de risque	R0720	30 000
Autres provisions techniques	R0730	XXXXXX
Passifs éventuels	R0740	.
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	3 570
Provisions pour retraite	R0760	.
Dépôts des réassureurs	R0770	.
Passifs d'impôts différés	R0780	27 388
Produits dérivés	R0790	.
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	.
Dettes vis-à-vis d'établissements de crédit résidents	ER0801	.
Dettes vis-à-vis d'établissements de crédit résidant dans un pays tiers de la zone euro	ER0802	.
Dettes vis-à-vis d'établissements de crédit résidant dans le reste du monde	ER0803	.
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	.
Dettes vis-à-vis d'entités autres que des établissements de crédit	ER0811	.
Dettes vis-à-vis d'entités, autres que des établissements de crédit, résidant dans le même pays	ER0812	.
Dettes vis-à-vis d'entités, autres que des établissements de crédit résidant dans un pays tiers de la zone euro	ER0813	.
Dettes vis-à-vis d'entités, autres que des établissements de crédit résidant dans le reste du monde	ER0814	.
Autres passifs financiers (titres de créance émis)	ER0815	.
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	16 458
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	1 297
Autres dettes (hors assurance)	R0840	16 866
Passifs subordonnés	R0850	.
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	.
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	.
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	9 812
Total du passif	R0900	8 648 174
Excédent d'actif sur passif	R1000	963 889

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité – S.05.01.01

MONTANTS EN K€	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle)										Ligne d'activité pour: engagements			Ligne d'activité pour:				Total
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Incendie et autres dommages	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Portes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens		
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200	
Primes émises																		
Brut – assurance directe	R0110	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130												0	0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0140	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Primes acquises																		
Brut – assurance directe	R0210	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																	
Part des réassureurs	R0240	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Charge des sinistres																		
Brut – assurance directe	R0310	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330												0	0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0340	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation des autres provisions techniques																		
Brut – assurance directe	R0410	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430												0	0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0440	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses engagées	R1200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dépenses	R1300																	
Total des dépenses	R1300																	

MONTANTS EN K€	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
Primes émises									
Brut	R1410	0	293 985	40 033	919	0	0	0	334 937
Part des réassureurs	R1420	0	133	0	0	0	0	0	133
Net	R1500	0	293 852	40 033	919	0	0	0	334 804
Primes acquises									
Brut	R1510	0	294 890	39 489	919	0	0	0	335 299
Part des réassureurs	R1520	0	133	0	0	0	0	0	133
Net	R1600	0	294 757	39 489	919	0	0	0	335 165
Charge des sinistres									
Brut	R1610	0	427 066	3 564	51,57	0	0	0	430 630
Part des réassureurs	R1620	0	62	0	0	0	0	0	62
Net	R1700	0	427 004	3 564	51,57	0	0	0	430 568
Variation des autres provisions techniques									
Brut	R1710	0	-117 503	6 984	704	0	0	0	-109 815
Part des réassureurs	R1720	0	2	0	0	0	0	0	2
Net	R1800	0	-117 505	6 984	704	0	0	0	-109 817
Dépenses engagées	R1900	0	45 483	5 545	0	0	0	0	51 028
Autres dépenses	R2500								0
Total des dépenses	R2600								51 028

Primes, sinistres et dépenses par pays – S.05.02.01

MONTANTS EN K€

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
	R0010							
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Primes émises								
Brut – assurance directe	R0110							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Part des réassureurs	R0140							
Net	R0200	0						0
Primes acquises								
Brut – assurance directe	R0210							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240							
Net	R0300	0						0
Charge des sinistres								
Brut – assurance directe	R0310							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340							
Net	R0400	0						0
Variation des autres provisions techniques								
Brut – assurance directe	R0410							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430							
Part des réassureurs	R0440							
Net	R0500	0						0
Dépenses engagées	R0550							
Autres dépenses	R1200							
Total des dépenses	R1300							

MONTANTS EN K€

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
	R1400							
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
Primes émises								
Brut	R1410	334 937						334 937
Part des réassureurs	R1420	133						133
Net	R1500	334 804						334 804
Primes acquises								
Brut	R1510	335 299						335 299
Part des réassureurs	R1520	133						133
Net	R1600	335 165						335 165
Charge des sinistres								
Brut	R1610	430 630						430 630
Part des réassureurs	R1620	62						62
Net	R1700	430 568						430 568
Variation des autres provisions techniques								
Brut	R1710	-109 815						-109 815
Part des réassureurs	R1720	2						2
Net	R1800	-109 817						-109 817
Dépenses engagées	R1900	51 028						51 028
Autres dépenses	R2500							
Total des dépenses	R2600							51 028

Provisions techniques vie et santé SLT – S.12.01.02

MONTANTS EN K€		Assurance indexée et en unités de compte			Autres assurances vie				Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris U.C)	Assurance santé (assurance directe)				Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé simulé à la vie)
		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties		Contrats sans options ni garanties				Contrats avec options ou garanties						
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0		0						0							
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/les véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées	R0020	0									0							
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																		
Meilleure estimation																		
Meilleure estimation brute	R0030	8 155 502		6 371	277 526		2 573				8 441 972							
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/les véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	1 292									1 292							
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/les véhicules de titrisation et de la réassurance finie – total	R0090	8 154 209		6 371	277 526		2 573				8 440 680							
Marge de risque	R0100	100 812	30 000		0						130 812							
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																		
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110																	
Meilleure estimation	R0120																	
Marge de risque	R0130																	
Provisions techniques – Total	R0200	8 256 314	313 897			2 573			0	0	8 572 784	0			0	0		

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et de mesures transitoires – S.22.01.21

MONTANTS EN K€		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	8 572 784	0	0	74 482	0
Fonds propres de base	R0020	963 889	0	0	-49 655	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	963 889	0	0	-49 655	0
Capital de solvabilité requis	R0090	554 090	0	0	70 666	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	963 889	0	0	-49 655	0
Minimum de capital requis	R0110	212 307	0	0	11 164	0

Fonds propres – S.23.01.01

MONTANTS EN K€		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	1 105	1 105	.	.	.
Comptes mutualistes subordonnés	R0050
Fonds excédentaires	R0070	0	0	.	.	.
Actions de préférence	R0090
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110
Réserve de réconciliation	R0130	962 784	962 784	.	.	.
Passifs subordonnés	R0140
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0	.	.	.	0
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230
Total fonds propres de base après déductions	R0290	963 889	963 889	.	.	0
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370
Autres fonds propres auxiliaires	R0390
Total fonds propres auxiliaires	R0400
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	963 889	963 889	.	.	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	963 889	963 889	.	.	.
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	963 889	963 889	0	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	963 889	963 889	0	0	.
Capital de solvabilité requis	R0580	554 090
Minimum de capital requis	R0600	212 307
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	1,74
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	4,54

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	963 889
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	.
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	.
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	1 105
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0
Réserve de réconciliation	R0760	962 784
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	.
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	.
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	.

SCR – S.25.01.21

MONTANTS EN K€

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	1 120 013		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	21 766		
Risque de souscription en vie	R0030	254 773		
Risque de souscription en santé	R0040	.		
Risque de souscription en non-vie	R0050	.		
Diversification	R0060	-181 048		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	.		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	1 215 503		

MONTANTS EN K€

Capital de solvabilité requis

		C0110
Risque opérationnel	R0130	38 098
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-672 123
Capacité d'absorption des impôts différés	R0150	-27 388
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 c	R0160	.
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capi	R0200	554 090
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	.
Capital de solvabilité requis	R0220	554 090
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé su	R0400	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	554 090
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'a	R0440	0

MCR – S.28.01.01

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

RésultatMCR _{NL}		C0010	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
R0010		C0020		
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020			
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030			
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040			
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050			
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060			
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070			
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y	R0080			
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090			
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100			
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110			
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120			
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130			
Réassurance santé non proportionnelle	R0140			
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150			
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160			
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170			

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

MONTANTS EN K€		C0040	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
RésultatMCR _L	R0200	212 307		
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210	7 124 379		
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220	1 031 122		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	283 897		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	2 573		
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250			403 389

Calcul du MCR global

MONTANTS EN K€		C0070
MCR linéaire	R0300	212 307
Capital de solvabilité requis	R0310	554 090
Plafond du MCR	R0320	249 341
Plancher du MCR	R0330	138 523
MCR combiné	R0340	212 307
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700
		C0070
Minimum de capital requis	R0400	212 307



Tour Pacific, 11-13 cours Valmy
92977 Paris La Defense Cedex
01 40 53 78 00

sfcr@la-france-mutualiste.fr

www.la-france-mutualiste.fr

